

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151029-2015\_B529-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2015  
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B529**

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Dossier de demande de subventions Fonds Social Européen (FSE) 2015**

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

**Excusé(e)s :**

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

**Monsieur Michel BOULAN** donne lecture du rapport ci-joint.

**05\_3\_05**

NL

**BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015**

Rapporteur : Michel BOULAN

Co-rapporteur : Joël MANCEL

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Emploi et formation**

**Objet : Dossier de demande de subventions Fonds Social Européen (FSE) 2015**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

En tant qu'établissement chargé de l'animation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, conformément au 4ème protocole signé par l'État, la Région PACA, les deux Départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et la CPA et approuvé par le Conseil communautaire du 29 novembre 2012 pour la période 2013-2017 (2012\_A182), la Communauté du Pays d'Aix sollicite des subventions auprès de l'État dans le cadre du Programme Opérationnel National du fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour un montant total de 723.975 €.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions et la circulaire DGEFP 99-40 du 21 décembre 1999 précisent que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques, au plan local, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Le PLIE s'inscrit dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France (CRSN), qui définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale financée par les fonds structurels européens, dont le Fonds Social Européen.

La stratégie d'intervention du FSE pour 2014-2020 s'inscrit dans le contexte d'une crise économique et sociale majeure. L'action du fonds vise à corriger les déséquilibres structurels du marché du travail et à faire face aux conséquences de difficultés sociales accrues, engendrées par la crise. Il vise ainsi le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs. Toutefois, le FSE a vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre de l'objectif thématique 8 – Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité – et de l'objectif thématique 9 – Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Le programme opérationnel se décline ensuite en axes stratégiques d'intervention.

Trois axes d'intervention sont retenus :

- \* Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
- \* Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
- \* Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Si le cadre réglementaire européen a été modifié dans son architecture, la philosophie et les résultats attendus confortent l'action des PLIE et autorise même le développement d'actions nouvelles dans les domaines de l'Insertion par l'Activité Économique et de l'Économie Sociale et Solidaire. La DIRECCTE PACA - Service Europe a, à ce titre, émis un appel à projets visant à assurer l'insertion vers l'emploi des publics les plus défavorisés sur le territoire du Pays d'Aix.

L'action de la CPA dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.), reposant sur une programmation commune bâtie avec les services de l'État, de la Région PACA et des Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Les actions proposées dans ce cadre se retrouvent au sein de l'axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », priorité d'investissement 9i « L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

Les termes du protocole du quatrième PLIE communautaire 2013-2017 ont été approuvés par délibération n°2012\_A182 du Conseil communautaire du 29 novembre 2012. Il définit les modalités de mises en œuvre opérationnelles du PLIE et en fixe les objectifs.

Ce protocole autorise également Madame le Président ou son représentant à solliciter les financements du Fonds Social Européen auprès de l'État, ainsi que ceux des autres partenaires financiers, comme indiqué dans l'article 11 du protocole.

Le PLIE assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi de leurs participants puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant plus de 6 mois.

Le PLIE du Pays d'Aix en tant que "plate-forme de coordination", permettant la mobilisation des moyens de chaque partenaire, intervient selon 3 axes structurés autour :

- Du renforcement des structures qui accueillent, orientent et suivent les publics susceptibles d'intégrer les actions du PLIE,
- Des partenariats avec des entreprises et des organisations socioprofessionnelles de façon à ce que les participants puissent engager leur parcours d'insertion, en tenant compte de la réalité du marché local du travail,
- De la consolidation des structures d'insertion par l'activité économique, afin d'améliorer la qualification des participants et de la diversification des champs d'activité couverts.

Dans ce cadre, la CPA sollicite trois subventions FSE auprès des services de l'État, réparties comme suit :

- **563.293,00 €** au titre de l'objectif spécifique 1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale ;
- **119.857,00 €** au titre de l'objectif spécifique 2 – Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion ;
- **40.825,00 €** au titre de l'objectif spécifique 3 – Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

## Visas:

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions et la circulaire DGEFP 99-40 du 21 décembre 1999 précisant que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté ;

Vu la délibération n° 2012\_A182 du Conseil communautaire du 29 novembre 2012 approuvant les termes du protocole du quatrième PLIE 2013-2017 ;

Vu la délibération N° 2014\_A088 du 22 mai 2014 du Conseil communautaire, modifiée , portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations déjà attribuées pour des opérations relevant de la compétence de la Communauté ou de l'établissement ;

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 15 octobre 2015 ;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'État les subventions précisées ci-dessus pour un montant de 723 975 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les recettes perçues par la Communauté du Pays d'Aix, notamment les subventions perçues au titre du FSE seront affectées sur les lignes budgétaires inscrites au budget de la CPA – service 9.





## Dossier de demande de subvention

Fonds social européen  
Emploi et inclusion en métropole  
Période de programmation 2014-2020

Numéro de dossier  
201603895  
Date de transmission du dossier  
29/06/2016

### IDENTIFICATION DU DOSSIER

#### Intitulé de l'opération

Mise en oeuvre des parcours individualisés et renforcés vers l'emploi au bénéfice des participants du PLIE du Pays d'Aix (CPA)

#### Candidat

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du PAYS D'AIX

#### Personne chargée du suivi de l'opération

Contact	LEBOUC
Fonction	
Téléphone	0442528020
E-Mail	lebouc@agglo-paysd Aix.fr

#### Période prévisionnelle de réalisation

du 01/01/2015 au 31/12/2015

#### Coût total prévisionnel

1 126 800,00

#### Subvention FSE sollicitée

563 293,00

#### Axe prioritaire/objectif thématique/ priorité d'investissement/objectif spécifique du programme opérationnel

3.9.1.1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)

Description de l'opération

**Contexte global**

Intitulé du projet	Mise en oeuvre des parcours individualisés et renforcés vers l'emploi au bénéfice des participants du PLIE du Pays d'Aix (CPA)
Période prévisionnelle de réalisation du projet	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Coût total prévisionnel éligible	1126800,00 €
Aide FSE sollicitée	563293,00 €
Région administrative	093 - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Référence de l'appel à projets	DIRECCTE - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service Europe - Appel à projets visant à assurer l'insertion vers l'emploi des publics les plus défavorisés sur le territoire du pays d'Aix 
Axe prioritaire	Cet appel à projet finit le 30/06/2015 à 23:59 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif thématique/priorité d'investissement/objectif spécifique	3.9.1.1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi)

Description de l'opération

### Localisation

Lieu de réalisation du projet

**Lieu de réalisation du projet**

Commune, département, région, ...

Communes du Pays d'Aix (36)

**Une partie des actions sera-t-elle réalisée en dehors du territoire français mais au sein de l'Union européenne ?**

Non

## Contenu et finalité

### Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit votre projet

Diagnostic de départ, analyse des besoins / problèmes

*En référence au rapport final (décembre 2013) établi dans le cadre de l'Observatoire des dynamiques territoriales, le Pays d'Aix a connu une croissance importante de l'emploi salarié privé entre 2004 et 2011 (+ 2,9% par an et 66% de l'emploi total).*

*Depuis 2008 (début de la crise), la croissance de l'emploi s'est sensiblement réduite, ce sont surtout les entreprises locales (c'est-à-dire celles qui se sont implantées avant 2004) qui ont créé de l'emploi. La situation d'attractivité du Pays d'Aix est néanmoins menacée par le ralentissement économique qui s'accroît depuis 2013.*

*Pour les Bouches-du-Rhône, les données recueillies par Pôle emploi corroborent les pronostics : l'emploi salarié marchand (y compris l'intérim) a stagné entre le troisième trimestre 2010 et premier trimestre 2013 (oscillations entre 487 000 et 489 000 emplois), puis a connu une hausse relative à compter du second trimestre 2013 jusqu'au second trimestre 2014 (jusqu'à 493 000 emplois) et de nouveau une baisse au troisième trimestre 2014. Les deux secteurs les plus impactés sont l'industrie et la construction.*

*Lors de la réactualisation des indicateurs de l'Observatoire des dynamiques territoriales en 2014, il apparaît que la situation économique et sociale s'est détériorée.*

*Lorsqu'on analyse l'évolution des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B ou C hors D et E), il apparaît nettement que les impacts sociaux de la « crise » ont été très importants depuis 2009.*

*En trois ans, le nombre d'individus à la recherche d'un poste a progressé de 31% pour les catégories A (+29% en France, +30% dans les Bouches-du-Rhône et +32% en PACA). Après plusieurs années de décline sensible, le pays d'Aix dépasse son niveau de 2006. À l'échelle métropolitaine, outre les territoires de frange qui ont subi de plein fouet la dégradation sociale (+37% dans la région de salon, +41% dans l'Ouest varois), c'est le pays d'Aix Sud qui a été le plus touché (+1.700 personnes, +35%).*

*En 2012, 17.500 personnes n'exercent aucune activité et sont à la recherche d'un emploi (catégorie A). Si on ajoute à cela les personnes qui exercent une activité réduite courte ou longue (catégories B et C), 25.200 personnes sont touchées par le chômage. Sur l'ensemble des catégories ABC, la proportion de jeunes de moins de 25 ans atteint des niveaux élevés dans la partie Sud (18,5% contre 16% en pays d'Aix et 14% à Aix). Cela est particulièrement vrai pour les jeunes en situation de chômage de longue durée. Inversement, les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans sont fortement représentés dans le Nord du pays d'Aix (18%).*

*En dernier lieu, Aix se distingue par une forte proportion de demandeurs d'emplois âgés (50 ans et+) en situation de longue durée.*

*La prise en compte de ces spécificités territoriales est un enjeu majeur pour adapter les politiques d'insertion et de développement économique.*

*Dans les Bouches-du-Rhône, les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C inscrits en fin de mois à Pôle emploi n'ont cessé d'augmenter depuis 2012 avec une variation annuelle de plus de 5,6% mais on note une grande disparité selon la zone d'emploi : le taux de chômage au troisième trimestre de la zone d'emploi d'Arles s'élève à 15%, il est de 12,7% pour la zone d'emploi Marseille-Aubagne alors qu'il est porté à 9,4% pour la zone d'Aix-en-Provence.*

*Ce faible taux de chômage masque pourtant une réalité : l'ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi est de 493 jours, soit près de 10 jours de plus que pour la zone d'emploi d'Arles et à peine 45 jours de moins que la zone d'emploi Marseille-Aubagne (PACA : 477 jours d'inscription) (source: données Pôle emploi ? décembre 2014).*

*Les seniors de plus de 50 ans sont particulièrement touchés par le contexte économique en repli. Dans les Bouches-du-Rhône, ils étaient 27 000 inscrits en janvier 2014 et 30 258 en décembre 2014 (soit une variation annuelle de + 11,4%) (Source: données Pôle emploi ? décembre 2014).*

*Dans un contexte de crise économique, le Pays d'Aix est aussi concerné par la précarité et la pauvreté. Malgré son image de territoire « riche » (réalité attestée par de nombreux indicateurs notamment le revenu par habitant ou le revenu médian par unité de consommation), des phénomènes de « relégation sociale et d'exclusion » existent mais restent très concentrés. Outre les quartiers d'habitat social déjà identifiés par la politique de la ville (CUCS, ZUS?), ces inégalités territoriales concernent aussi certaines copropriétés et centres anciens dégradés. 43% des ménages du Pays d'Aix perçoivent des aides des caisses d'allocations familiales.*

*En 2012, 15% des allocataires des CAF perçoivent le RSA (soit 10.200 foyers), un niveau moins élevé qu'ailleurs. Parmi ces allocataires, la proportion de personnes qui ne travaillent pas est aussi moins importante (11% des allocataires CAF, 23% à MPM, 16% en PACA et 14% en France).*

*Ces personnes bénéficient du RSA « socle » qui remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API).*

*Dans le même ordre d'idée, 18% des allocataires des CAF sont fortement dépendants des revenus issus des prestations sociales (plus de 50% de leurs ressources en dépendent). Ce taux est de 33% à MPM, 25% en PACA et 23% en France. La diversité du tissu économique local permet d'offrir des solutions, mêmes imparfaites (temps partiel, CDD?), à de nombreux demandeurs d'emplois, et donc de limiter les situations de grande précarité.*

*Le « filet social » joue donc en pays d'Aix un rôle moins important qu'ailleurs, notamment au regard de ce que l'on observe dans le reste de l'aire métropolitaine.*

*La crise économique actuelle pourrait toutefois modifier la donne dans les prochaines années et accentuer les situations de précarité.*

*Dans ce contexte économique et social dégradé, qui montre par ailleurs des disparités selon la zone d'emploi et également au sein même de la zone d'emploi, il est fondamental de mener une politique d'emploi et d'insertion courageuse.*

#### **Faites une description synthétique de votre projet**

Si l'opération se décompose en actions distinctes, citez leur intitulé et expliquez l'articulation entre ces actions pour la mise en œuvre de votre projet (le contenu des actions fera l'objet d'une fiche par action)

*« Plateforme d'animation territoriale », le PLIE de la CPA a pour vocation de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et de nouvelles actions étant de nature à enrichir les parcours d'insertion du participant.*

*Le travail d'ingénierie se concrétise au travers de :*

- *L'animation d'un réseau partenarial institutionnel et opérationnel,*
- *La participation aux instances territoriales dans les domaines d'insertion, de formation et d'emploi, mais également au sein des groupes de travail territoriaux et ce dans une logique de cohérence des outils territoriaux,*
- *Le repérage des problématiques d'insertion et d'accès à l'emploi,*
- *une capitalisation des informations autorisant le développement d'actions innovantes complémentaires à l'existant répondant ainsi aux problématiques d'insertion et d'emploi des publics visés par le PLIE et des employeurs du territoire,*
- *une veille sur les mesures et dispositifs existant sur le territoire.*

*La relation avec les entreprises s'organisera autour de 4 missions principales. Organisation d'évènement, prospection des offres, mise en relation Employeur/candidats, suivi des candidatures et relais vers les institutions et collectivités.*

*Ces missions seront portées par le Service Animation du PLIE. En effet, la « relation entreprise » est transversale à tous les axes d'intervention du PLIE.*

#### **Les parcours d'insertion.**

Le PLIE propose un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi et la construction de parcours individualisé pour des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un emploi.

Cet accompagnement est assuré par un référent unique, qui dispose du temps et des moyens nécessaires pour assurer un suivi de qualité tout au long du parcours (18 mois).

Cet accompagnateur utilisera et mobilisera les mesures et dispositifs appropriés existants sur le territoire à chaque étape de parcours. Cet accompagnement se prolonge dans le cadre d'une sortie positive.

Le PLIE assure l'animation et l'ingénierie autour de l'accompagnement à l'emploi, de la sécurisation et de la cohérence des parcours et de la mobilisation des étapes et des acteurs du territoire.

Cela se traduit par :

- la coordination d'une équipe d'accompagnateur à l'emploi,
- le suivi et la régulation des parcours des publics,
- l'organisation et l'animation du réseau partenarial autour du suivi des publics.

Par ailleurs, le PLIE au travers de sa fonction relation économique vise à proposer un travail aux participants du dispositif. Cette ingénierie constitue un niveau d'intervention essentiel apportant une véritable plus-value dans le parcours des participants par la mobilisation des acteurs économiques (porteurs de projets et entreprises) et permet d'offrir des étapes de parcours en lien direct avec l'économie.

La mission, effectuée principalement par les accompagnateurs, se décompose en plusieurs temps :

- Le temps d'entretien en face à face,
- le temps passerelle : l'accompagnateur à l'emploi travaille sur le parcours de la personne avec d'autres professionnels du secteur de l'insertion et du monde économique, en présence ou non de la personne (bilan tripartite, réunion, comité de suivi, prospection?). Il définit et délègue des étapes de parcours en fonction du diagnostic et assure un rôle de pilotage de parcours,
- le temps de suivi administratif global :

- constitution et transmission des différents dossiers des dispositifs associés à la gestion des parcours (dossiers de demandes de formation ou de financements en fonction du statut et du projet des personnes),

- saisie informatique sur le logiciel du PLIE,

- archivage des dossiers des participants selon le plan défini par le PLIE, qui sera communiqué au titulaire après notification du marché.

- Le temps d'échanges d'informations avec le service animation du PLIE, et l'équipe des accompagnateurs à l'emploi notamment à travers la participation aux réunions d'équipe, etc?

L'Accompagnateur à l'Emploi doit alors :

- Proposer un premier rendez-vous au participant. En cas d'infructuosité du premier contact, l'accompagnateur devra justifier de 3 demandes de rendez-vous par téléphone et / ou par courrier.
- Présenter le cadre de l'accompagnement au participant et l'informer de ses droits et devoirs,
- Réaliser un diagnostic socioprofessionnel partagé avec la personne,
- Présenter, aux participants, les engagements réciproques du participant, de l'accompagnateur à l'emploi et du PLIE, qui sont formalisés dans le contrat d'adhésion dont il organise la signature,
- Informer et sensibiliser chaque participant sur le soutien du Fonds Social Européen et de l'ensemble de partenaires signataires du PLIE.

*\* Le pilotage de parcours: (1 rendez vous a minima toutes les 3 semaines avec la personne accompagnée, voire plus si nécessaire)*

*\* La mise en œuvre des étapes de parcours : (a minima 1 rencontre en début et 1 rencontre en fin d'étape avec l'opérateur de l'étape de parcours, complétées par des rencontres organisées chaque fois que nécessaire)*

*\* La mise en relation avec les entreprises.*

*\* Le suivi dans l'emploi : 1 rendez vous dans le mois de démarrage du contrat, puis a minima 1 fois par mois*

### Présentez les finalités de votre projet

*L'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 précise: « Les Plans Locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE. »*

Le PLIE construit un plan d'actions pluriannuel comportant des objectifs quantitatifs en matière de sorties positives validées et des objectifs qualitatifs sur la mise en œuvre de parcours individualisés d'accès à l'emploi proposés aux personnes en difficulté du territoire.

Ce plan d'actions s'appuie sur les dispositifs de droit commun et sur les actions et financements mis en place spécifiquement au titre du PLIE. Le plan d'actions est formalisé par un protocole d'accord signé par les Collectivités Territoriales ou leur groupement et l'Etat.

Le PLIE détermine un objectif partagé de résultats à atteindre sur la durée du protocole. Les indicateurs de résultats ont été élaborés en conformité avec les règles définies par les instances qui gèrent les Fonds Européens pour la période 2007-2013/2014.

Ces objectifs de résultats se déclinent tant en nombre de personnes à accueillir dans le PLIE qu'en nombre de participants en sorties positives sur le total des sorties et s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par le programme opérationnel national du Fonds Social Européen, dans son objectif «compétitivité régionale et emploi» pour la période 2007-2013 qui fixe :

? À 42%, le taux de sortie vers l'emploi à l'issue d'un parcours dans le PLIE ;

? À 8%, le taux d'accès à une formation qualifiante validée à l'issue d'un parcours dans le PLIE.

L'objectif de résultat d'un PLIE est donc de conduire au moins 50% des participants à une sortie positive, sur 3 ans.

Des objectifs qualitatifs du PLIE sont également définis dans le Protocole pour la mise en œuvre des parcours d'insertion en fonction des besoins et opportunités du territoire.

### Calendrier de réalisation de votre projet

Décrivez le rythme de réalisation et l'enchaînement temporel éventuel des différentes actions. Si votre opération a déjà commencé, précisez son état d'avancement au moment du dépôt de votre demande de financement.

La période de réalisation du projet est portée du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 (12 mois).

L'opération a effectivement débutée le 1er janvier 2015 et est à 50% de réalisation environ (au 25 juin 2015).

Le projet déposé fait-il partie d'une opération plus large ?  Oui

Si oui, présentez cette dernière

La CPA porte l'animation du PLIE pour le compte des membres du Comité de Pilotage, à savoir, l'Etat, la Région, les Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse et la CPA, tous signataires du Protocole 2013-2017.

Ce dispositif partenarial a pour objet la mise en cohérence des interventions publiques pour un public ciblé, afin de valoriser l'accès et le retour à l'emploi durable des personnes les plus en difficultés.

Cette démarche est destinée à renforcer la mobilisation des moyens et développer de nouvelles réponses à offrir afin de permettre l'accès à l'emploi des hommes et des femmes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi notamment au travers d'un accompagnement individuel et renforcé.

Les partenaires financiers interviennent, soit directement auprès du service d'animation du PLIE, soit indirectement auprès des opérateurs réalisant des actions au bénéfice des participants du PLIE.

Coût global

	Année 1-2015	Total
<b>Coût du projet global dans lequel s'inscrit ce projet</b>	<b>531 000 000,00 €</b>	<b>531 000 000,00 €</b>

Le projet proposé est-il la reconduction d'une opération co-financée par le FSE ?

Non

## Principes horizontaux

Egalité entre les femmes et les hommes

<b>Prise en compte de ce principe dans une (ou plusieurs) action(s) spécifique(s) du projet</b>	Non
<b>Prise en compte transversale de ce principe dans le projet</b>	Oui

Si oui, justifiez de quelle manière

L'opération agit à plusieurs niveaux :

- **Au sein du PLIE** : Les conditions de travail tiennent compte des exigences de la vie de famille puisque les agents ont la possibilité de travailler 39 heures par semaine, ce qui leur permet d'avoir deux journées de RTT par mois et d'en disposer à leur convenance sous réserve de la bonne marche du service. La plage horaire fixe (9h-16h) permet aussi une grande liberté d'organisation pour les agents du Service. Les bureaux disposent de toilettes séparées afin que chacun puisse bénéficier de l'intimité nécessaire.

- **Le public du PLIE** : Le protocole du PLIE, en incluant ce critère dans sa typologie de public, identifie clairement les difficultés supplémentaires que peuvent rencontrer les femmes isolées (garde des enfants, difficultés financières, ?). Cette prise en considération a pour conséquence un traitement plus important des femmes au sein du PLIE (55% en moyenne). En effet, ce critère constitue un véritable signal d'alerte auprès de l'ensemble des prescripteurs.

- **Au niveau des étapes de parcours** : Bien que l'ensemble des étapes de parcours du PLIE soient à même de recevoir aussi bien des hommes que des femmes, certains chantiers d'insertion (étapes de parcours) ont une activité plus accessible pour les femmes. Ainsi, cette étape située en début de parcours pourra faciliter la réhabilitation de ce public, sans que l'activité ne puisse constituer un frein.

- **Le travail de sensibilisation** : Après un diagnostic qui se fera sur les premiers mois du PLIE, des actions de sensibilisation à la prise en compte de l'égalité hommes femmes seront mises en œuvre. Tout d'abord, auprès des différents opérateurs du PLIE. Les chargés de mission, lors de l'instruction des dossiers, porteront une attention toute particulière à la réelle prise en compte de cette problématique. Ensuite des présentations de sensibilisation seront faites auprès des Accompagnateurs à l'emploi du PLIE lors des CISO, si cela s'avère nécessaire.

<b>Non prise en compte dans le projet</b>	Non
---	-----

Egalité des chances et non-discrimination

<b>Prise en compte de ce principe dans une (ou plusieurs) action(s) spécifique(s) du projet</b>	Non
<b>Prise en compte transversale de ce principe dans le projet</b>	Oui

Si oui, justifiez de quelle manière

Les actions soutenues dans le cadre du PLIE intègrent les principes fondamentaux d'égalité des chances de manière centrale et transversale dans toutes les actions. Le service d'animation du PLIE veille au respect et à la prise en charge de cette exigence dans les dossiers et soutient prioritairement des actions qui prennent en compte l'égalité des chances (IAE, Mobilisation personnelle, Mobilité, image de soi?).

<b>Non prise en compte dans le projet</b>	Non
---	-----

Développement durable (uniquement le volet environnemental)

<b>Prise en compte de ce principe dans une (ou plusieurs) action(s) spécifique(s) du projet</b>	Non
<b>Prise en compte transversale de ce principe dans le projet</b>	Non

<b>Non prise en compte dans le projet</b>	Oui
---	-----

Justifiez la non prise en compte du principe de développement durable

L'opération ne vise pas ce principe horizontal, ni de manière spécifique, ni de manière transversale, au regard des indications sur cette thématique telle que décrites dans le PO N FSE 2014/2020

Description de l'opération

**Fiches actions**

Actions composant l'opération

Intitulé de l'action	Type de l'action	Période de réalisation	
		Du	Au
Accompagnement intégré des participants du PLIE du Payx d'Alx	Soutien aux personnes	01/01/2015	31/12/2015

## Modalités de suivi

### Décrivez la manière dont vous respecterez vos obligations en matière de publicité du cofinancement par le FSE du projet

Ce plan de communication s'adresse à la fois, aux partenaires, aux opérateurs et aux participants bénéficiant des financements européens et s'établit dans le total respect des contraintes de la Communauté du Pays d'Aix en tant que structure porteuse du PLIE. Une communication est réalisée à trois niveaux :

En interne, on retrouve sur chaque outil de communication (courriers, rapports administratifs, diaporamas ?) du service Animation, les logos du FSE.

Dans ses relations avec les partenaires externes et les réseaux d'acteurs, le PLIE utilise le logo FSE sur chaque support de communication du PLIE et assure également la présence du logo européen dans les locaux.

Lors des manifestations organisées par le PLIE, l'intervention du FSE est visible sur les documents de communication de la journée organisée, telle que les forums pour l'emploi et les journées « rencontre entreprises ».

Auprès des participants du PLIE, le PLIE informe ses participants de l'intervention du FSE dans le programme lors de l'entretien pour la signature du contrat d'engagement. Le contrat d'engagement mentionne également l'intervention du FSE dans le dispositif PLIE par la présence du logo FSE et PLIE sur le contrat accompagné de l'ensemble des logos des autres composantes du plan.

Auprès des partenaires du PLIE, des rencontres ont lieu tout au long de l'année dans le cadre du suivi des actions et de l'accompagnement réalisés par le PLIE auprès des opérateurs.

Ces rencontres sont l'occasion de vérifier le respect de l'obligation de communication sur le FSE par le porteur de projets et notamment la présence du logo dans les locaux d'accueil du public et les différents supports de communication liés à l'action.

Le PLIE précise chaque année aux porteurs de projets inscrits dans la programmation du PLIE et financés par le FSE l'obligation de publicité qu'ils doivent respecter (présence du logo, information des bénéficiaires?).

### Moyens humains affectés au suivi administratif du projet

Nombre d'ETP, fonction et missions.

Laurent FRASSATI, Directeur du service Insertion et Emploi (D.I.E - Direction Insertion Emploi), est en charge du suivi administratif et financier de l'opération.

Il s'agit d'une dépense nécessaire à l'opération et indirectement rattachable.

### L'une ou l'autre de ces personnes a-t-elle suivi une formation/information sur la mobilisation du FSE ?

Oui

Si oui, en quelle année ? 2014

### Sur la base de quelle(s) unité(s) de mesure, allez-vous mesurer la réalisation du projet ?

Ex. : L'accompagnement d'une personne est justifié si X entretiens individuels ont été réalisés.

L'accompagnement renforcé est externalisé auprès de prestataires d'accompagnement, choisis par voie de marché public.

21 accompagnateurs à l'emploi répartis sur le territoire d'intervention du PLIE suivent les participants selon le principe de prescriptions vers le PLIE réalisées par les structures locales (BME, Pôle emploi, Pôle d'insertion, CAF, CCAS, MDS, CHRS principalement).

Un suivi individualisé et personnalisé des participants orientés par le réseau des prescripteurs du PLIE du Pays d'Aix est réalisé avec chacune des personnes accueillies et s'articule autour de :

- Un diagnostic socioprofessionnel, un entretien de motivation et la définition du parcours prévisionnel PLIE ;
- Une mobilisation de l'ensemble des étapes concourant à un parcours d'insertion socioprofessionnelle dynamique,
- Une élaboration et une mise en œuvre d'outils spécifiques à leur démarche d'insertion professionnelle.

La coordination des parcours et des accompagnateurs à l'emploi sont réalisés par le chef de projet du dispositif PLIE, appuyée par l'équipe de gestion des parcours (3 ETP au total).

La mission, effectuée principalement par les accompagnateurs, se décompose en plusieurs temps :

- Le temps d'entretien en face à face,
- le temps passerelle : l'accompagnateur à l'emploi travaille sur le parcours de la personne avec d'autres professionnels du secteur de l'insertion et du monde économique, en présence ou non de la personne (bilan tripartite, réunion, comité de suivi, prospection?). Il définit et délègue des étapes de parcours en fonction du diagnostic et assure un rôle de pilotage de parcours,
- le temps de suivi administratif global :

- constitution et transmission des différents dossiers des dispositifs associés à la gestion des parcours (dossiers de demandes de formation ou de financements en fonction du statut et du projet des personnes),

- saisie informatique sur le logiciel du PLIE,

- archivage des dossiers des participants selon le plan défini par le PLIE, qui sera communiqué au titulaire après notification du marché.

- Le temps d'échanges d'informations avec le service animation du PLIE, et l'équipe des accompagnateurs à l'emploi notamment à travers la participation aux réunions d'équipe, etc?

L'Accompagnateur à l'Emploi doit alors :

- Proposer un premier rendez-vous au participant. En cas d'infructuosité du premier contact, l'accompagnateur devra justifier de 3 demandes de rendez-vous par téléphone et / ou par courrier.
- Présenter le cadre de l'accompagnement au participant et l'informer de ses droits et devoirs,
- Réaliser un diagnostic socioprofessionnel partagé avec la personne,
- Présenter, aux participants, les engagements réciproques du participant, de l'accompagnateur à l'emploi et du PLIE, qui sont formalisés dans le contrat d'adhésion dont il organise la signature,
- Informer et sensibiliser chaque participant sur le soutien du Fonds Social Européen et de l'ensemble de partenaires signataires du PLIE.

*\* Le pilotage de parcours : (1 rendez vous a minima toutes les 3 semaines avec la personne accompagnée, voire plus si nécessaire)*

*\* La mise en œuvre des étapes de parcours : (a minima 1 rencontre en début et 1 rencontre en fin d'étape avec l'opérateur de l'étape de parcours, complétées par des rencontres organisées chaque fois que nécessaire)*

*\* La mise en relation avec les entreprises.*

*\* Le suivi dans l'emploi : 1 rendez vous dans le mois de démarrage du contrat, puis a minima 1 fois par mois*

**Sur la base de quel(s) type(s) de pièce justificative allez-vous vérifier les réalisations de votre projet ?**

Ex : fiche signée par l'intervenant et le participant accompagné pour justifier d'un entretien ou compte rendu de l'entretien cosigné...

La réalisation de l'accompagnement est contrôlé sur la base des justificatifs suivants:

Fiches d'émargement visées par le participant et l'accompagnateur à l'emploi, l'extraction du logiciel de suivi des parcours utilisé par le PLIE (ABC VieSion), les comptes rendu des commissions d'entrées et de sorties (CISO - Commission d'Intégration de Suivi et d'Orientation) accompagnés des feuilles d'émargement PLIE.

Deux bilans d'activité du PLIE portant sur l'accompagnement sont réalisés par an (janvier - juin et juillet -décembre).

**Pour les salariés de votre structure, affectés partiellement à la réalisation du projet, comment sont assurés le suivi du temps passé sur le projet et le recueil des éléments justificatifs de leur activité sur celui-ci ?**

Les agents de l'EPCI sont affectés à 100% de leur temps de travail sur l'opération.

Les pièces qui justifieront de l'entière affectation des agents: lettre de mission datée préalablement au démarrage du projet FSE (1 lettre par agent) conformément au *Projet de Décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) pour la période 2014-2020 (NOR : ETLR1503114D).*

Disposez vous d'une comptabilité analytique par projet, permettant, par une codification comptable appropriée, d'isoler dans son système de suivi comptable les dépenses et les ressources liées au projet pour lequel un cofinancement du FSE est sollicité ?

Oui

Organisme

Identification de l'organisme

Organisme

Raison sociale (nom détaillé sans sigle) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du PAYS D'AIX

Sigle (le cas échéant) CPA

N° SIRET 24130027600029

Adresse de l'établissement porteur de projet CS 40868

Code postal - Commune 13100 - AIX EN PROVENCE

Code INSEE 13100

Courriel nlebouc@agglo-paysdaix.fr

Site internet, le cas échéant

Statut juridique Etablissement public

Etablissement public d'une collectivité territoriale

Code APE/NAF 8411Z - Administration publique générale

N° de déclaration d'activité (organismes de formation)

Adresse du siège sociale (si différente)

Code postal - Commune

Courriel

L'activité couverte par le projet est-elle assujettie à la TVA ? Non

Justificatif de non-assujettissement à la TVA 

Êtes-vous soumis au Code des marchés publics ou à l'ordonnance du 6 juin 2005 ? Oui

Présentation de l'organisme bénéficiaire

**Décrivez votre activité (9999 caractères maximum)**

Ex : objet social, activités principales... Joignez toute documentation de présentation de votre organisme jugée utile.

La Communauté du Pays d'Aix est un EPCI regroupant 36 communes et représente près de 400 000 habitants, son territoire s'étend sur 133 300 hectares.

En Pays d'Aix, l'intercommunalité a notamment permis de conjuguer développement économique et préservation d'un cadre de vie exceptionnel.

La solidarité constitue un intérêt majeur. Ainsi, la CPA tisse des liens entre les communes et leur offre de nouvelles perspectives, quels que soient leurs moyens propres.

La compétence de la Communauté du Pays d'Aix en matière d'emploi et d'insertion se décline en matière de Politique de la Ville au chapitre des dispositifs contractuels de développement urbain et d'insertion par l'Activité Economique. Dès 2002 le PLIE a été déclaré d'intérêt communautaire. Il intervient sur les 36 communes de la Communauté d'Agglomération avec une particularité géographique, soit d'être présent sur deux départements de la région PACA (Bouches-du-Rhône et Vaucluse).

La Communauté du Pays d'Aix porte en direct, pour le compte du Comité de Pilotage (Etat, Région et Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse), l'animation du PLIE, dont le service est situé au sein des services techniques de la CPA. Il s'agit d'un pôle de compétence ayant vocation à développer et coordonner l'existant en matière d'emploi, de formation et d'insertion sur le territoire et à impulser la mise en place de nouveaux outils sur le territoire communautaire. A ce titre le service assure également le suivi des parcours des participants du PLIE.

Le PLIE a pour objectif de permettre le retour à l'emploi durable des personnes rencontrant un certain nombre de difficultés sociales et professionnelles.

Le PLIE a, par ailleurs, pour fonction d'être une plateforme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions conduites par les différentes instances représentées dans les domaines de l'emploi et de l'insertion et doit aussi renforcer les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le 20 décembre 2012, le Comité de Pilotage a validé le nouveau protocole pour les années 2013-2017, définissant les axes stratégiques et les modalités opérationnelles de fonctionnement pour la réalisation des objectifs.

L'année 2015 consolidera les travaux entrepris depuis 2013 en faveur des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles freinant leur retour à un emploi durable et de qualité.

Représentant légal de l'organisme

Civilité Madame  
Nom JOISSAINS - MASINI  
Prénom Maryse

Adresse électronique nlebouc@agglo-paysdaix.fr  
Fonction dans l'organisme Présidente  
Y a-t-il une délégation de signature ? Non

Organisme

### Contacts

Les chargés de suivi de ma démarche FSE

Nom	Prénom	Responsable principal
FRASSATI	Laurent	Non
LANTEZ	Amandine	Non
LEBOUC	Nathalie	Oui

Les chargés de suivi externe à ma démarche FSE

**Aucun élément dans la liste**

Organisme

## Aides d'Etat

Aides d'Etat

Liste des aides reçues d'organismes publics (Union européenne, Etat, collectivités territoriales, ...), quelle que soit leur forme et obtenues au cours des 2 dernières années.  
Une aide est considérée comme octroyée au moment où le droit légal de recevoir cette aide est conféré à l'entreprise, quelle que soit la date du versement de ladite aide.

Financiers / Projet aide	Année N-2			Année N-1			Année N			Montant
	Montant	%	Aide de minimis	Montant	%	Aide de minimis	Montant	%	Aide de minimis	
Union Européenne	346 150,00 €	88,50 %		713 300,00 €	66,74 %		0,00 €	0,00 %		1 059 000,00 €
Directe PACA / Animation du PLIE	335 400,00 €	85,75 %	Non	702 550,00 €	65,73 %	Non	0,00 €	0,00 %	Non	1 037 000,00 €
Directe PACA / Facilitateur Clause d'insertion	10 750,00 €	2,75 %	Non	10 750,00 €	1,01 %	Non	0,00 €	0,00 %	Non	210 000,00 €
Conseil Régional	45 000,00 €	11,50 %		40 500,00 €	3,79 %		40 500,00 €	7,93 %		126 000,00 €
Conseil Régional PACA / Animation du PLIE	45 000,00 €	11,50 %	Non	40 500,00 €	3,79 %	Non	40 500,00 €	7,93 %	Non	126 000,00 €
Conseil Général	0,00 €	0,00 %		315 000,00 €	29,47 %		470 000,00 €	92,07 %		785 000,00 €
Conseil Général Bouches-du-Rhône / Accompagnement des bénéficiaires RSA	0,00 €	0,00 %	Non	315 000,00 €	29,47 %	Non	470 000,00 €	92,07 %	Non	785 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>391 150,00 €</b>	<b>100,00 %</b>		<b>1 068 800,00 €</b>	<b>100,00 %</b>		<b>510 500,00 €</b>	<b>100,00 %</b>		<b>1 970 000,00 €</b>

Détailler une ligne par organisme financeur lorsqu'il en existe plusieurs par type de financement.  
Pour les formes d'aide autres que la subvention (exonérations, garanties de prêts, prêts bonifiés, etc.) n'indiquer que le financeur, l'objet de l'aide et l'année.  
Le service gestionnaire pourra être amené, au cours de l'instruction du dossier, à solliciter des éléments complémentaires permettant de calculer l'« équivalent subvention brut » de ces aides.

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE, vise-t-il la formation de vos propres salariés ?

Non

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE vise-t-il à obtenir uniquement une aide au conseil (hors formation) ?

Non

Plan de financement

**Structuration**

Structuration du plan de financement

**Votre plan de financement comprend-il uniquement des prestations ?**

Non

**Votre plan de financement comprend-il des dépenses de personnel ?**

Oui

**Votre plan de financement comprend-il d'autres dépenses directes ?**

Oui

Coûts restants forfaitisés sur la base de vos dépenses de personnel

Je choisis de déclarer mes dépenses directes au réel

Dépenses indirectes forfaitisées

**Votre plan de financement comprend-il des dépenses indirectes ?**

Oui

**Quel taux forfaitaire choisissez-vous pour calculer vos dépenses indirectes ?**

15% de vos dépenses directes de personnel

Je suis informé que le service instructeur, à l'examen de ma demande de financement, pourra retenir une autre méthode de calcul des coûts de mon projet.  
Vous devrez alors modifier votre demande en ce sens.

**Dépenses directes - Personnel**

Nature du coefficient d'affectation proposé pour le calcul des dépenses directes de personnel

**Aucun élément dans la liste**

Exemple

**Nature du coefficient d'affectation****Temps travaillé sur le projet par l'agent concerné / temps total de cet agent****Unité****Heure**

Dépenses directes de personnel (personnel du porteur de projet intervenant directement sur le projet)

Noms des salariés et types de fonctions assurées	Coefficient d'affectation	Base de dépense (Salaires annuels charges)	Activité liée à l'opération	Activité totale	Part de l'activité liée à l'opération	Dépenses liées à l'opération	A titre indicatif souf unitaire
(saisir une ligne par personne)		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)/(3)	(5)=(1)×(4)	(6)=(1)/(3)
LEBOUC NATHALIE - Chef de projet		71 000,00 €	1 607,00	1 607,00	100,00%	71 000,00 €	44,1817€
PANSIER VIRIGINJE - gestionnaire des parcours		37 000,00 €	1 607,00	1 607,00	100,00%	37 000,00 €	23,0243€
RAMOND SYLVIE - Gestionnaire de parcours		34 000,00 €	1 607,00	1 607,00	100,00%	34 000,00 €	21,1574€
<b>Sous Total année 1 - 2015</b>		<b>142 000,00 €</b>				<b>142 000,00 €</b>	
<b>Total pour l'opération</b>		<b>142 000,00 €</b>				<b>142 000,00 €</b>	

Autres dépenses directes

**Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement directement rattachables au projet

Je n'ai pas de dépenses de fonctionnement directement rattachables au projet.

Autres dépenses directes

## Prestations

Dépenses directes de prestations de services

Objet	Détaillez la nature des dépenses prévues	Préciser les bases de calcul si nécessaire	Montants ventilés par année	
			Année 1 - 2015	Total
Formation	Lancement d'un marché pour financer des modules de formation au bénéfice des participants du PLIE pour les aider dans leur parcours vers l'emploi	Paiement coût journée de formation	40 000,00 €	40 000,00 €
Marché Accompagnement et suivi de l'opération FSE	Journées de prestations réalisées	750 ₣/ jour pour 20 jours	15 000,00 €	15 000,00 €
Prestation Accompagnement	Le prix de l'accompagnement a été déterminé par les candidats en réponse à l'appel d'offres Marché lancé à hauteur 900 000 ₣ sur 2015 sur la prévision de 100 personnes maximum accompagnées par AAE Paiement sur factures	Paiement par parcours d'insertion -	900 000,00 €	900 000,00 €
PUBLICATIONS COMMUNICATION	Réalisation de plaquettes d'information en direction de nos partenaires et du public Elaboration de dossiers "participants" et prescripteurs Affiche et signalétique		8 500,00 €	8 500,00 €
Total			963 500,00 €	963 500,00 €

Autres dépenses directes

### Participants

Dépenses directes liées aux participants au projet que vous supportez sans l'intervention d'un tiers

Je n'ai pas de dépenses directes liées aux participants au projet.

## Dépenses de tiers et en nature

### Dépenses de tiers

*Il s'agit de toutes les dépenses supportées par un organisme tiers pour la réalisation d'actions concourant au projet cofinancé. Elles sont considérées comme des paiements effectués par le bénéficiaire alors qu'elles ne sont pas supportées par lui. Ces dépenses doivent obligatoirement être compensées en ressources par des "contributions de tiers".*

Je n'ai pas de dépenses de tiers.

### Dépenses en nature

*Ces dépenses doivent obligatoirement être compensées en ressources par des "contributions en nature".*

Je n'ai pas de dépenses en nature.

*Les dépenses en nature correspondent à la valorisation d'apports à titre gratuits de biens ou services nécessaires à la réalisation du projet.*

**Calcul des dépenses indirectes forfaitisées**

Calcul des dépenses indirectes

Application du taux forfaitaire de 15% sur les dépenses directes de personnel pour le calcul des dépenses indirectes

	Application du taux forfaitaire de 15%	
	Année 1 - 2015	Total
Dépenses directes de personnel	21 300,00 €	21 300,00 €

**Dépenses prévisionnelles**

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1-2016		Total	
<b>Dépenses directes (1+2+3+4)</b>	<b>1 105 500,00€</b>	<b>88,11 %</b>	<b>1 105 500,00€</b>	<b>98,11 %</b>
1. Personnel	142 000,00€	12,60 %	142 000,00€	12,60 %
2. Fonctionnement	0,00€	0,00 %	0,00€	0,00 %
3. Prestations externes	963 500,00€	85,51 %	963 500,00€	85,51 %
4. Liées aux participants	0,00€	0,00 %	0,00€	0,00 %
<b>Dépenses Indirectes</b>	<b>21 300,00€</b>	<b>1,89 %</b>	<b>21 300,00€</b>	<b>1,89 %</b>
Dépenses de tiers	0,00€	0,00 %	0,00€	0,00 %
Dépenses en nature	0,00€	0,00 %	0,00€	0,00 %
<b>Dépenses Totales</b>	<b>1 126 800,00€</b>	<b>0,00 %</b>	<b>1 126 800,00€</b>	<b>0,00 %</b>

Ces dépenses prévisionnelles sont-elles présentées hors taxes ? Non

Non  
 Votre projet génère-t-il des recettes ?

**Ressources prévisionnelles**

Tableau des ressources prévisionnelles

Financements	Année 1 - 2015		Total	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1. Fonds européens	563 293,00 €	49,99 %	563 293,00 €	49,99 %
FSE	563 293,00 €	49,99 %	563 293,00 €	49,99 %
2. Financements publics nationaux	482 007,00 €	42,78 %	482 007,00 €	42,78 %
Conseil Régional	32 007,00 €	2,84 %	32 007,00 €	2,84 %
Conseil Départemental 13	450 000,00 €	39,94 %	450 000,00 €	39,94 %
Sous total : montant du soutien public (1+2)	1 045 300,00 €	92,77 %	1 045 300,00 €	92,77 %
3. Financements privés nationaux	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
4. Autofinancement	81 500,00 €	7,23 %	81 500,00 €	7,23 %
5. Contributions de tiers	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
6. Contributions en nature	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
<b>Total des ressources (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>1 126 800,00 €</b>		<b>1 126 800,00 €</b>	

Les autres financements externes sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ?

Oui

**Synthèse**

Tableau récapitulatif général

	Année 2015	Total
Total des dépenses	1 126 800,00 €	1 126 800,00 €
Total des ressources	1 126 800,00 €	1 126 800,00 €

Intitulé de l'action **Accompagnement Intégré des participants du  
PLIE du Payx d'Aix**

Période de réalisation de l'action : Du : **01/01/2015** Au : **31/12/2015**

### **Objectifs de l'action**

Conformément au protocole du PLIE 2013-2017, les personnes qui suivent un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre du PLIE bénéficient d'un «**accompagnement individualisé et personnalisé**», limité dans le temps (18 mois en moyenne).

L'évaluation du PLIE doit s'opérer sur la durée du Protocole qui vise la mise en place d'étapes de parcours d'insertion sociale et professionnelle dont l'efficacité se mesure selon les freins à l'emploi levés durant le parcours d'accompagnement renforcé et pas spécifiquement en fonction du nombre de sorties en emploi durable, d'autant plus lorsque l'accompagnement est d'une durée supérieure à 12 mois.

Le PLIE propose un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi et la construction de parcours individualisés pour des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un emploi.

Cet accompagnement est assuré par un référent unique, qui dispose du temps et des moyens nécessaires pour assurer un suivi de qualité tout au long du parcours (18 mois).

Cet accompagnateur utilisera et mobilisera les mesures et dispositifs appropriés existants sur le territoire à chaque étape de parcours. Cet accompagnement se prolonge dans le cadre d'une sortie positive.

Le PLIE assure l'animation et l'ingénierie autour de l'accompagnement à l'emploi, de la sécurisation et de la cohérence des parcours et de la mobilisation des étapes et des acteurs du territoire.

Par ailleurs, le dispositif au travers de sa fonction relation économique vise à proposer un travail aux participants du PLIE. Cette ingénierie constitue un niveau d'intervention essentiel apportant une véritable plus-value dans le parcours des participants par la mobilisation des acteurs économiques (porteurs de projets et entreprises) et permet d'offrir des étapes de parcours en lien direct avec l'économie.

L'objectif attendu vise à accompagner les publics éligibles au dispositif vers un emploi durable et de qualité.

### **Contenu de l'action**

Méthodes et outils utilisés, matériels mobilisés et partenariats envisagés pour la mise en œuvre de l'action. Si votre action met en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes, décrivez les modalités concrètes de prise en compte de ce principe (Idem Egalité des chances / lutte contre les discriminations et Développement durable)

La mission, effectuée principalement par les accompagnateurs, se décompose en plusieurs temps :

- Le temps d'entretien en face à face,
- le temps passerelle : l'accompagnateur à l'emploi travaille sur le parcours de la personne avec d'autres professionnels du secteur de l'insertion et du monde économique, en présence ou non de la personne (bilan tripartite, réunion, comité de suivi, prospection?). Il définit et délègue des étapes de parcours en fonction du diagnostic et assure un rôle de pilotage de parcours,
- le temps de suivi administratif global :

- constitution et transmission des différents dossiers des dispositifs associés à la gestion des parcours (dossiers de demandes de formation ou de financements en fonction du statut et du projet des personnes),

- saisie informatique sur le logiciel du PLIE,

- archivage des dossiers des participants selon le plan défini par le PLIE, qui sera communiqué au titulaire après notification du marché.

- Le temps d'échanges d'informations avec le service animation du PLIE, et l'équipe des accompagnateurs à l'emploi notamment à travers la participation aux réunions d'équipe, etc?

L'Accompagnateur à l'Emploi doit alors :

- Proposer un premier rendez-vous au participant. En cas d'inefficacité du premier contact, l'accompagnateur devra justifier de 3 demandes de rendez-vous par téléphone et / ou par courrier.
- Présenter le cadre de l'accompagnement au participant et l'informer de ses droits et devoirs,
- Réaliser un diagnostic socioprofessionnel partagé avec la personne,
- Présenter, aux participants, les engagements réciproques du participant, de l'accompagnateur à l'emploi et du PLIE, qui sont formalisés dans le contrat d'adhésion dont il organise la signature,
- Informer et sensibiliser chaque participant sur le soutien du Fonds Social Européen et de l'ensemble de partenaires signataires du PLIE.

*\* Le pilotage de parcours: (1 rendez vous a minima toutes les 3 semaines avec la personne accompagnée, voire plus si nécessaire)*

*\* La mise en œuvre des étapes de parcours : (a minima 1 rencontre en début et 1 rencontre en fin d'étape avec l'opérateur de l'étape de parcours, complétées par des rencontres organisées chaque fois que nécessaire)*

*\* La mise en relation avec les entreprises.*

*\* Le suivi dans l'emploi : 1 rendez vous dans le mois de démarrage du contrat, puis a minima 1 fois par mois*

*Le protocole fixe les objectifs quantitatifs des participants à accompagner et pose aussi le principe d'une égalité et d'équilibre entre les hommes et les femmes. Un regard bienveillant est apporté au respect de cette exigence dans la mesure de la réalité des publics accueillis.*

Les personnes doivent être confrontées à une exclusion durable du marché du travail, volontaire et disponible pour engager une démarche active d'insertion professionnelle.

Ces personnes doivent être inscrites auprès de Pôle Emploi et résider sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix. Elles sont aussi :

- demandeurs d'emploi de longue durée,
- personnes bénéficiant des minima sociaux,
- personnes de premier niveau de qualification,
- personnes atteintes d'un handicap,
- cadres ou assimilés exclus du marché du travail.

#### **Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle de l'action**

Trois agents de l'EPCI sont en charge de la mise en oeuvre opérationnelle de l'action:

- Nathalie LÉBOUC, chef de projet PLIE, dont le temps de travail est dédié à 100% sur l'opération,
- Virginie PANSIER, gestionnaire de parcours, dont le temps de travail est dédié à 100% sur l'opération,
- Sylvie RAMOND, gestionnaire de parcours, dont le temps de travail est dédié à 100% sur l'opération.

Deux gestionnaires de parcours sont affectées à 100% sur l'action compte tenu du nombre de participants prévisionnel en 2015 estimé à 1 102 (au 30/04/2015: 754 participants en parcours dont 522 reports 2014 en 2015 et 232 entrées 2015).

Prévoyez-vous d'avoir recours à des achats de fournitures et/ou de services ? Oui

Le service instructeur pourra vous demander des pièces justificatives pour vérifier le respect de la mise en concurrence. En dehors des seuils d'achat formalisé ou pour tout organisme privé, la mise en concurrence peut-être démontrée en justifiant que trois devis ont été demandés. Le porteur doit être en mesure de justifier les raisons qui expliquent qu'il retienne tel prestataire ou fournisseur. Ces éléments d'explication seront validés par l'instructeur.

Nature de l'achat	Mode de sélection retenu ou envisagé
Marché d'accompagnement des participants à l'opération	AO
Marché appui gestion administrative et financière du dossier FSE	AO
Marché de formation	AO
Marché Communication	AO

**Présentez le public visé par cette action**

	Femmes	Hommes	Total
Nombre prévisionnel de participants	528	574	1 102

**Caractéristiques du public ciblé, modalités de sélection...**

Ces informations devront être cohérentes avec les données renseignées dans l'onglet « suivi des participants ».

*Les publics cibles sont définis dans le Protocole d'accord 2013-2017.*

Au-delà des caractéristiques communes à tous les dispositifs (Demandeurs d'emploi de longue durée, Travailleurs handicapés, Allocataires des minima sociaux, Jeunes peu ou pas qualifiés, personnes en difficulté d'insertion) une attention particulière est apportée aux personnes potentiellement victimes de toutes formes de discrimination.

Sont donc susceptibles d'être concernés, les publics suivants :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée,
- Les personnes de premier niveau de qualification (niveaux V et VI)
- Les femmes isolées et/ou chefs de famille,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes résidant dans un quartier prioritaire d'une commune retenue au titre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- Les cadres ou assimilés durablement exclus du marché du travail,
- Les allocataires du RSA,
- Les seniors de plus de cinquante ans.

**Sur la base de quel(s) type(s) de pièces, vérifierez-vous et justifierez-vous l'éligibilité des participants ?**

Ex : Attestation d'inscription à Pôle emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi...

Les conditions d'éligibilité à l'opération sont les suivantes:

1/Etre domicilié sur le territoire d'intervention du PLIE de la CPA,

2/Posséder les caractéristiques définies dans le Protocole d'accord 2013-2017 (joint au dossier de demande) soit:

- Les demandeurs d'emploi de longue durée,
- Les personnes de premier niveau de qualification (niveaux V et VI)
- Les femmes isolées et/ou chefs de famille,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes résidant dans un quartier prioritaire d'une commune retenue au titre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- Les cadres ou assimilés durablement exclus du marché du travail,
- Les allocataires du RSA,
- Les seniors de plus de cinquante ans.

Au-delà des caractéristiques communes à tous les dispositifs (Demandeurs d'emploi de longue durée, Travailleurs handicapés, Allocataires des minima sociaux, Jeunes peu ou pas qualifiés, personnes en difficulté d'insertion) une attention particulière est apportée aux personnes potentiellement victimes de toutes formes de discrimination.

Ainsi, les pièces permettant de s'assurer de l'éligibilité des publics à l'opération sont le contrat d'engagement, les attestations de Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi, les attestations de perception de RSA pour les bénéficiaires du RSA, les attestations de domicile pour les résidents CUCS/Quartier prioritaire ou tout autre pièce pouvant justifier du statut administratif de la personne.

**En quoi les éventuelles dépenses liées aux participants sont-elles liées et nécessaires à la réalisation de l'action ?**

Sans objet, aucune dépense liées aux participante n'est prévue en 2015.

### Réalisations et résultats attendus

Quantifier les réalisations attendues et leurs résultats. Ex : Pour une formation : 50 stagiaires avec 70% de qualifiés

Le PLIE détermine un objectif partagé de résultats à atteindre sur la durée du protocole.

Ces objectifs de résultats se déclinent tant en nombre de personnes à accueillir dans le PLIE qu'en nombre de participants en sorties positives sur le total des sorties.

? à 42%, le taux de sortie vers l'emploi à l'issue d'un parcours dans le PLIE ;

? à 8%, le taux d'accès à une formation qualifiante validée à l'issue d'un parcours dans le PLIE.

L'objectif de résultat du PLIE est donc de conduire au moins 50% des participants à une sortie positive sur 5 ans (durée du Protocole).

1102 participants en parcours (prévisionnel) dont 50% de sorties positives

### Pour les formations, précisez le mode de validation des acquis

Attestation de formation, diplôme ou titre, ... Si diplôme, titre ou autre visés, précisez le ou lesquels

Il est prévu environ 8% de sorties positives, liées à une formation qualifiante validée à l'issue du parcours dans le PLIE.

Ces formations relèvent des secteurs Service à la Personne, logistique, commerce.

Les pièces justificatives sont les attestations de formation nominatives et émises par le Centre de formation.

**Pour la formation d'actifs : les compétences acquises à l'issue de la formation sont-elles transférables sur d'autres postes de travail présents ou à venir ?**

Non



## Dossier de demande de subvention

Fonds social européen  
Emploi et inclusion en métropole  
Période de programmation 2014-2020

**Numéro de dossier**  
201503808  
**Date de transmission du dossier**  
30/06/2015

### IDENTIFICATION DU DOSSIER

#### Intitulé de l'opération

Mobilisation renforcée des employeurs facilitant l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté et mise des clauses sociales d'insertion

#### Candidat

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du PAYS D'AIX

#### Personne chargée du suivi de l'opération

Contact	LANTEZ
Fonction	
Téléphone	0442528020
E-Mail	alantez@agglo-paysd Aix.fr

#### Période prévisionnelle de réalisation

du 01/01/2015 au 31/12/2015

#### Coût total prévisionnel

239 700,00

#### Subvention FSE sollicitée

119 857,00

#### Axe prioritaire/objectif thématique/ priorité d'investissement/objectif spécifique du programme opérationnel

3.9.1.2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

Description de l'opération

**Contexte global**

Intitulé du projet	Mobilisation renforcée des employeurs facilitant l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté et mise des clauses sociales d'insertion
Période prévisionnelle de réalisation du projet	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Coût total prévisionnel éligible	239700.00 €
Aide FSE sollicitée	119857.00 €
Région administrative	093 - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Référence de l'appel à projets	DIRECCTE - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service Europe - Appel à projets visant à assurer l'insertion vers l'emploi des publics les plus défavorisés sur le territoire du pays d'Aix 
Axe prioritaire	Cet appel à projet finit le 30/06/2015 à 23:59 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif thématique/priorité d'investissement/objectif spécifique	3.9.1.2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

Description de l'opération

**Localisation**

Lieu de réalisation du projet

**Lieu de réalisation du projet**

Commune, département, région, ...

Les 36 Communes du Pays d'Aix

**Une partie des actions sera-t-elle réalisée en dehors du territoire français mais au sein de l'Union européenne ?**

Non

Description de l'opération

### Contenu et finalité

**Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit votre projet**  
Diagnostic de départ, analyse des besoins / problèmes

En référence au rapport final (décembre 2013) établi dans le cadre de l'Observatoire des dynamiques territoriales, le Pays d'Aix a connu une croissance importante de l'emploi salarié privé entre 2004 et 2011 (+ 2,9% par an et 66% de l'emploi total).

Depuis 2008 (début de la crise), la croissance de l'emploi s'est sensiblement réduite, ce sont surtout les entreprises locales (c'est-à-dire celles qui se sont implantées avant 2004) qui ont créé de l'emploi. La situation d'attractivité du Pays d'Aix est néanmoins menacée par le ralentissement économique qui s'accroît depuis 2013.

Pour les Bouches-du-Rhône, les données recueillies par Pôle emploi corroborent les pronostics : l'emploi salarié marchand (y compris l'intérim) a stagné entre le troisième trimestre 2010 et premier trimestre 2013 (oscillations entre 487 000 et 489 000 emplois), puis a connu une hausse relative à compter du second trimestre 2013 jusqu'au second trimestre 2014 (jusqu'à 493 000 emplois) et de nouveau une baisse au troisième trimestre 2014. Les deux secteurs les plus impactés sont l'industrie et la construction.

Lors de la réactualisation des indicateurs de l'Observatoire des dynamiques territoriales en 2014, il apparaît que la situation économique et sociale s'est détériorée.

Lorsqu'on analyse l'évolution des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B ou C hors D et E), il apparaît nettement que les impacts sociaux de la « crise » ont été très importants depuis 2009.

En trois ans, le nombre d'individus à la recherche d'un poste a progressé de 31% pour les catégories A (+29% en France, +30% dans les Bouches-du-Rhône et +32% en PACA). Après plusieurs années de décline sensible, le pays d'Aix dépasse son niveau de 2006. À l'échelle métropolitaine, outre les territoires de frange qui ont subi de plein fouet la dégradation sociale (+37% dans la région de salon, +41% dans l'Ouest varois), c'est le pays d'Aix Sud qui a été le plus touché (+1.700 personnes, +35%).

En 2012, 17.500 personnes n'exercent aucune activité et sont à la recherche d'un emploi (catégorie A). Si on ajoute à cela les personnes qui exercent une activité réduite courte ou longue (catégories B et C), 25.200 personnes sont touchées par le chômage. Sur l'ensemble des catégories ABC, la proportion de jeunes de moins de 25 ans atteint des niveaux élevés dans la partie Sud (18,5% contre 16% en pays d'Aix et 14% à Aix). Cela est particulièrement vrai pour les jeunes en situation de chômage de longue durée. Inversement, les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans sont fortement représentés dans le Nord du pays d'Aix (18%).

En dernier lieu, Aix se distingue par une forte proportion de demandeurs d'emplois âgés (50 ans et+) en situation de longue durée.

La prise en compte de ces spécificités territoriales est un enjeu majeur pour adapter les politiques d'insertion et de développement économique.

Dans les Bouches-du-Rhône, les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C inscrits en fin de mois à Pôle emploi n'ont cessé d'augmenter depuis 2012 avec une variation annuelle de plus de 5,6% mais on note une grande disparité selon la zone d'emploi : le taux de chômage au troisième trimestre de la zone d'emploi d'Arles s'élève à 15%, il est de 12,7% pour la zone d'emploi Marseille-Aubagne alors qu'il est porté à 9,4% pour la zone d'Aix-en-Provence.

Ce faible taux de chômage masque pourtant une réalité : l'ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi est de 493 jours, soit près de 10 jours de plus que pour la zone d'emploi d'Arles et à peine 45 jours de moins que la zone d'emploi Marseille-Aubagne (PACA : 477 jours d'inscription) (source: données Pôle emploi ? décembre 2014).

Les seniors de plus de 50 ans sont particulièrement touchés par le contexte économique en replie. Dans les Bouches-du-Rhône, ils étaient 27 000 inscrits en janvier 2014 et 30 258 en décembre 2014 (soit une variation annuelle de + 11,4%) (Source: données Pôle emploi ? décembre 2014).

Dans un contexte de crise économique, le Pays d'Aix est aussi concerné par la précarité et la pauvreté. Malgré son image de territoire « riche » (réalité attestée par de nombreux indicateurs notamment le revenu par habitant ou le revenu médian par unité de consommation), des phénomènes de « relégation sociale et d'exclusion » existent mais restent très concentrés. Outre les quartiers d'habitat social déjà identifiés par la politique de la ville (CUCS, ZUS?), ces inégalités territoriales concernent aussi certaines copropriétés et centres anciens dégradés. 43% des ménages du Pays d'Aix perçoivent des aides des caisses d'allocations familiales.

En 2012, 15% des allocataires des CAF perçoivent le RSA (soit 10.200 foyers), un niveau moins élevé qu'ailleurs. Parmi ces allocataires, la proportion de personnes qui ne travaillent pas est aussi moins importante (11% des allocataires CAF, 23% à MPM, 16% en PACA et 14% en France).

Ces personnes bénéficient du RSA « socle » qui remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API).

Dans le même ordre d'idée, 18% des allocataires des CAF sont fortement dépendants des revenus issus des prestations sociales (plus de 50% de leurs ressources en dépendent). Ce taux est de 33% à MPM, 25% en PACA et 23% en France. La diversité du tissu économique local permet d'offrir des solutions, mêmes imparfaites (temps partiel, CDD?), à de nombreux demandeurs d'emplois, et donc de limiter les situations de grande précarité.

Le « filet social » joue donc en pays d'Aix un rôle moins important qu'ailleurs, notamment au regard de ce que l'on observe dans le reste de l'aire métropolitaine.

La crise économique actuelle pourrait toutefois modifier la donne dans les prochaines années et accentuer les situations de précarité.

Dans ce contexte économique et social dégradé, qui montre par ailleurs des disparités selon la zone d'emploi et également au sein même de la zone d'emploi, il est fondamental de mener une politique d'emploi et d'insertion courageuse.

Faites une description synthétique de votre projet

Si l'opération se décompose en actions distinctes, citez leur intitulé et expliquez l'articulation entre ces actions pour la mise en œuvre de votre projet (le contenu des actions fera l'objet d'une fiche par action)

*« Plateforme d'animation territoriale », le PLIE de la CPA a pour vocation de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et de nouvelles actions étant de nature à enrichir les parcours d'insertion du participant.*

*Le travail d'ingénierie se concrétise au travers de :*

- *L'animation d'un réseau partenarial institutionnel et opérationnel,*
- *La participation aux instances territoriales dans les domaines d'insertion, de formation et d'emploi, mais également au sein des groupes de travail territoriaux et ce dans une logique de cohérence des outils territoriaux,*
- *Le repérage des problématiques d'insertion et d'accès à l'emploi,*
- *une capitalisation des informations autorisant le développement d'actions innovantes complémentaires à l'existant répondant ainsi aux problématiques d'insertion et d'emploi des publics visés par le PLIE et des employeurs du territoire,*
- *une veille sur les mesures et dispositifs existant sur le territoire.*

*La relation avec les entreprises s'organisera autour de 4 missions principales. Organisation d'évènement, prospection des offres, mise en relation Employeur/candidats, suivi des candidatures et relais vers les institutions et collectivités. Ces missions seront portées par le PLIE et renforcée dans le cadre du lancement d'un marché de prestation. En effet, la « relation entreprise » est transversale à tous les axes d'intervention du PLIE.*

*La mobilisation du monde économique se réalise à travers deux étapes dans le parcours d'insertion des participants :*

*\* la mise en relation sur les offres d'emploi ciblées,*

*\* la mise en relation sur les clauses.*

Dès 2013, la Communauté du Pays d'Aix s'est dotée d'une compétence de « facilitateur clauses sociales » au sein de la Direction de l'Insertion et de l'Emploi, permettant d'assurer à la fois un appui à la mise en œuvre de la clause, un suivi dans sa réalisation et un interlocuteur unique des donneurs d'ordre, des entreprises attributaires et des structures en charge de la mise à l'emploi de personnes en difficultés.

Cette ingénierie est mise à la disposition des acheteurs publics et privés du territoire du Pays d'Aix pour accompagner le développement du recours aux clauses sociales et développer ainsi l'offre d'insertion en faveur des personnes durablement éloignées de l'emploi.

La Direction de l'Insertion et de l'Emploi (DIE) assure une fonction d'intermédiation entre les donneurs d'ordres, les entreprises attributaires et les personnes éloignées de l'emploi bénéficiant des dispositifs d'insertion, qui vise à un triple objectif :

- **Utiliser l'investissement public réalisé sur le territoire du Pays d'Aix comme un levier permettant la remise en situation de travail de personnes en insertion, en ayant comme objectif permanent le retour à un emploi durable de ces personnes,**
- **Proposer des étapes « emploi » aux publics inscrits dans des parcours d'insertion professionnelle par le biais des clauses les structures d'insertion par l'activité économique, en contribuant ainsi au renforcement de leur activité et en leur permettant aussi d'établir des liens partenariaux avec les entreprises adjudicataires de marchés « clausés »,**
- **Favoriser le rapprochement entre les entreprises du secteur privé et les demandeurs d'emploi du territoire en parcours d'insertion, et notamment les participants du PLIE. L'application des clauses sociales est également un moyen de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement.**

La décision de recourir massivement aux clauses sociales a entraîné la création en 2013 et le développement en 2014 d'une mission de facilitateur « clauses sociales » et le développement d'une ingénierie au service des différents acteurs, notamment :

- **Les services acheteurs des donneurs d'ordre du territoire inscrits dans une politique d'achat socio responsable pour les accompagner dans l'identification des marchés, la quantification des heures d'insertion (calibrage de la clause) et le suivi de l'exécution contractuelle et son évaluation.**
- **Et les entreprises attributaires en les mettant en relation avec des structures d'insertion par l'activité économique ou en leur proposant une pré sélection de personnes éligibles dont le profil correspond à leurs attentes.**

Le second volet fondamental du PLIE sur le territoire est la partie relation avec le monde économique. En effet, l'année 2014 a été consacrée en partie à la construction d'une action de relation entreprise mise en œuvre dans le cadre d'un marché public. Cependant, ce marché n'ayant pas donné pleinement satisfaction en terme de mise en placement il a été fait le choix de relancer un marché sur l'année 2015.

La passation de ce marché se fera au cours du mois de septembre 2015 et répondra aux étapes suivantes :

### 1. Recherche, réflexion et définition des contours de la prestation attendue

Objectifs : La prestation attendue vise la prospection active et ciblée d'offres d'emploi au profit de 300 participants du PLIE sur 12 mois avec un objectif de placement en emploi durable d'un tiers (1/3) des bénéficiaires.

#### Contenu de la mission :

- Prospection ciblée d'offres d'emploi dites « de sorties » au bénéfice d'un portefeuille de 300 participants par an soit 150 par chargés de relations entreprises (CRE).
- Placement en emploi stable et durable des participants du PLIE bénéficiant de la prestation, conformément aux critères de sorties indiqués dans le protocole.

#### Modalités de pilotage :

1. Participation aux Commissions d'intégration de suivi et d'orientation mensuelles ;
2. Point de suivi technique mensuel avec le service d'animation du PLIE et présentation d'un tableau de suivi mensuel d'activités ;
3. Production de 2 bilans intermédiaires ainsi qu'un bilan final d'exécution
4. *Présentation du projet de marché aux membres du Comité opérationnel du PLIE*
5. *Rédaction du document de consultation des entreprises et validation juridique*
6. *Validation du contenu de la prestation en Comité de pilotage*
7. *Lancement de la publicité du marché*
8. *Ouverture des plis et analyse des offres*
9. *Démarrage de la prestation*

Par ailleurs le PLIE est acteur dans la réalisation de tous types d'événements concourant à ouvrir le champ des possibles pour des personnes en recherche d'emploi avec des profils particuliers.

#### Les résonances des semaines sectorielles régionales de la Cité des Métiers

Les semaines sectorielles régionales de la Cité des Métiers ont pour objectif de valoriser l'attractivité de certaines filières régionales stratégiques afin de favoriser l'orientation vers des métiers porteurs d'emploi. Elles sont déclinées sur le territoire régional sous le terme de RESONANCES.

Chaque semaine est consacrée à un secteur d'activité déterminé sur l'ensemble de la Région PACA avec :

- des conférences métiers et formations,
- des stands d'information,
- des opérations de recrutement,
- des activités telles que des visites d'entreprises, des ateliers MRS et VAE?

Sur le territoire du Pays d'Aix, les RESONANCES sont pilotées par le Centre associé Cité des Métiers du Pays d'Aix et en collaboration avec POLE EMPLOI, la Mission locale du Pays d'Aix, le PLIE du Pays d'Aix ainsi que les fédérations professionnelles du secteur.

#### Les Forums emploi sur le territoire du Pays d'Aix

Les Bureaux municipaux de l'emploi (BME) sont des acteurs importants qui participent au déploiement du PLIE sur le territoire communal à travers un rôle d'accueil, d'information, d'orientation et de prescription des publics vers le dispositif du PLIE.

En plus de cette mission, certains BME ont développé une nouvelle offre de services en complément de l'action menée par les accompagnateurs à l'emploi en organisant des actions collectives de mise en relation directe de publics avec des employeurs auxquelles participent le PLIE. Par ailleurs ces acteurs bénéficient d'un soutien financier dans le cadre de l'organisation de ces journées.

**Présentez les finalités de votre projet**

*L'instruction DGEFP 2009-22 du 8 Juin 2009 précise: « Les Plans Locaux pluriannuels pour l'insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en oeuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. Résultant d'une Initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE. »*

Le PLIE construit un plan d'actions pluriannuel comportant des objectifs quantitatifs en matière de sorties positives validées et des objectifs qualitatifs sur la mise en oeuvre de parcours individualisés d'accès à l'emploi proposés aux personnes en difficulté du territoire.

Ce plan d'actions s'appuie sur les dispositifs de droit commun et sur les actions et financements mis en place spécifiquement au titre du PLIE. Le plan d'actions est formalisé par un protocole d'accord signé par les Collectivités Territoriales ou leur groupement et l'Etat.

Le PLIE détermine un objectif partagé de résultats à atteindre sur la durée du protocole. Les indicateurs de résultats ont été élaborés en conformité avec les règles définies par les instances qui gèrent les Fonds Européens pour la période 2007-2013/2014.

Ces objectifs de résultats se déclinent tant en nombre de personnes à accueillir dans le PLIE qu'en nombre de participants en sorties positives sur le total des sorties et s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par le programme opérationnel national du Fonds Social Européen, dans son objectif «compétitivité régionale et emploi» pour la période 2007-2013 qui fixe :

? À 42%, le taux de sortie vers l'emploi à l'issue d'un parcours dans le PLIE ;

? À 8%, le taux d'accès à une formation qualifiante validée à l'issue d'un parcours dans le PLIE.

L'objectif de résultat d'un PLIE est donc de conduire au moins 50% des participants à une sortie positive, sur 5 ans.

Des objectifs qualitatifs du PLIE sont également définis dans le Protocole pour la mise en oeuvre des parcours d'insertion en fonction des besoins et opportunités du territoire.

De façon plus spécifique la mise en oeuvre des clauses sociales constitue une véritable étape de parcours en permettant d'enrichir le parcours d'insertion professionnelle des participants et d'élargir les domaines d'emploi couverts et la prestation attendue dans le cadre du marché public vise :

- La prospection active et ciblée de 200 offres par an, dont au moins 35 % d'offres d'emploi stable et durable telles que définies dans l'article 5.1 du présent CCTP ;
- La prospection de 160 entreprises, selon un guide d'entretien détaillé et une feuille d'emargement fournis en annexe ( Annexe 1 et Annexe 2) ;
- La mise en place de 40 actions visant à favoriser le lien entre le monde économique et les participants du PLIE, et donc favoriser l'employabilité de ces derniers : job dating, petits déjeuners d'entreprises, marketon, visites d'entreprises, etc., dans le cadre d'un travail par filière.

#### **Calendrier de réalisation de votre projet**

Décrivez le rythme de réalisation et l'enchaînement temporel éventuel des différentes actions. Si votre opération a déjà commencé, précisez son état d'avancement au moment du dépôt de votre demande de financement.

Du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

Le projet déposé fait-il partie d'une opération plus large ?

Oui

Si oui, présentez cette dernière

*L'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 précise: « Les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en oeuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. Résultant d'une Initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE. »*

Le PLIE construit un plan d'actions pluriannuel comportant des objectifs quantitatifs en matière de sorties positives validées et des objectifs qualitatifs sur la mise en oeuvre de parcours individualisés d'accès à l'emploi proposés aux personnes en difficulté du territoire.

Ce plan d'actions s'appuie sur les dispositifs de droit commun et sur les actions et financements mis en place spécifiquement au titre du PLIE. Le plan d'actions est formalisé par un protocole d'accord signé par les Collectivités Territoriales ou leur groupement et l'Etat.

Le PLIE détermine un objectif partagé de résultats à atteindre sur la durée du protocole. Les indicateurs de résultats ont été élaborés en conformité avec les règles définies par les instances qui gèrent les Fonds Européens pour la période 2007-2013/2014.

Ces objectifs de résultats se déclinent tant en nombre de personnes à accueillir dans le PLIE qu'en nombre de participants en sorties positives sur le total des sorties et s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par le programme opérationnel national du Fonds Social Européen, dans son objectif «compétitivité régionale et emploi» pour la période 2007-2013 qui fixe :

? À 42%, le taux de sortie vers l'emploi à l'issue d'un parcours dans le PLIE ;

? À 8%, le taux d'accès à une formation qualifiante validée à l'issue d'un parcours dans le PLIE.

L'objectif de résultat d'un PLIE est donc de conduire au moins 50% des participants à une sortie positive, sur 5 ans.

Des objectifs qualitatifs du PLIE sont également définis dans le Protocole pour la mise en oeuvre des parcours d'insertion en fonction des besoins et opportunités du territoire.

Coût global

	Année 1 - 2015	Total
Coût du projet global dans lequel s'inscrit ce projet	226 500,00 €	226 500,00 €

Le projet proposé est-il la reconduction d'une opération co-financée par le FSE ?

Non

## Principes horizontaux

## Egalité entre les femmes et les hommes

**Prise en compte de ce principe dans une (ou plusieurs) action(s) spécifique(s) du projet** Non

**Prise en compte transversale de ce principe dans le projet** Oui

**Si oui, justifiez de quelle manière**

L'opération agit à plusieurs niveaux :

- **Au sein du PLIE** : Les conditions de travail tiennent compte des exigences de la vie de famille puisque les agents ont la possibilité de travailler 39 heures par semaine, ce qui leur permet d'avoir deux journées de RTT par mois et d'en disposer à leur convenance sous réserve de la bonne marche du service. La plage horaire fixe (9h-16h) permet aussi une grande liberté d'organisation pour les agents du Service. Les bureaux disposent de toilettes séparées afin que chacun puisse bénéficier de l'intimité nécessaire.

- **Le public du PLIE** : Le protocole du PLIE, en incluant ce critère dans sa typologie de public, identifie clairement les difficultés supplémentaires que peuvent rencontrer les femmes isolées (garde des enfants, difficultés financières, ?). Cette prise en considération a pour conséquence un traitement plus important des femmes au sein du PLIE (55% en moyenne). En effet, ce critère constitue un véritable signal d'alerte auprès de l'ensemble des prescripteurs.

- **Au niveau des étapes de parcours** : Bien que l'ensemble des étapes de parcours du PLIE soient à même de recevoir aussi bien des hommes que des femmes, certains chantiers d'insertion (étapes de parcours) ont une activité plus accessible pour les femmes. Ainsi, cette étape située en début de parcours pourra faciliter la réhabilitation de ce public, sans que l'activité ne puisse constituer un frein.

- **Le travail de sensibilisation** : Après un diagnostic qui se fera sur les premiers mois du PLIE, des actions de sensibilisation à la prise en compte de l'égalité hommes femmes seront mises en oeuvre. Tout d'abord, auprès des différents opérateurs du PLIE. Les chargés de mission, lors de l'instruction des dossiers, porteront une attention toute particulière à la réelle prise en compte de cette problématique. Ensuite des présentations de sensibilisation seront faites auprès des Accompagnateurs à l'emploi du PLIE lors des CISO, si cela s'avère nécessaire.

**Non prise en compte dans le projet** Non

## Egalité des chances et non-discrimination

**Prise en compte de ce principe dans une (ou plusieurs) action(s) spécifique(s) du projet** Non

**Prise en compte transversale de ce principe dans le projet** Oui

**Si oui, justifiez de quelle manière**

Les actions soutenues par le PLIE intègrent les principes fondamentaux d'égalité des chances de manière centrale et transversale dans toutes les actions notamment la prise en compte des discriminations dans l'élaboration de la programmation des forums. Le service du PLIE veille au respect et à la prise en charge de cette exigence dans les dossiers et soutient prioritairement des actions qui prennent en compte l'égalité des chances dans les domaines tels que l'insertion par l'Activité Economique, la mobilisation personnelle, la mobilité l'image de soi ....

**Non prise en compte dans le projet** Non

## Développement durable (uniquement le volet environnemental)

**Prise en compte de ce principe dans une (ou plusieurs) action(s) spécifique(s) du projet** Non

**Prise en compte transversale de ce principe dans le projet** Non

**Non prise en compte dans le projet** Oui

**Justifiez la non prise en compte du principe de développement durable**

L'opération ne vise pas ce principe horizontal, ni de manière spécifique, ni de manière transversale, au regard des indications sur cette thématique telles que décrites dans le PON FSE 2014/2020.

Description de l'opération

### Fiches actions

Actions composant l'opération

Intitulé de l'action	Type de l'action	Période de réalisation	
		Du	Au
Mobilisation renforcée des employeurs facilitant l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté et mise des clauses sociales d'insertion	Soutien aux structures	01/01/2015	31/12/2015

## Modalités de suivi

### **Décrivez la manière dont vous respecterez vos obligations en matière de publicité du cofinancement par le FSE du projet**

La communication réalisée s'adresse à la fois, aux partenaires, aux opérateurs et aux participants bénéficiant des financements européens et s'établit dans le total respect des contraintes de la Communauté du Pays d'Aix en tant que structure porteuse du PLIE. Une communication est réalisée à trois niveaux :

En interne, on retrouve sur chaque outil de communication (courriers, rapports administratifs, diaporamas ?) du service Animation, les logos du FSE.

Dans ses relations avec les partenaires externes et les réseaux d'acteurs, le PLIE utilise le logo FSE sur chaque support de communication du PLIE et assure également la présence du logo européen dans les locaux.

Lors des manifestations organisées par le PLIE, l'intervention du FSE est visible sur les documents de communication de la journée organisée, telle que les forums pour l'emploi et les journées « rencontre entreprises ».

Après des participants du PLIE, le PLIE informe ses participants de l'intervention du FSE dans le programme lors de l'entretien pour le signature du contrat d'engagement. Le contrat d'engagement mentionne également l'intervention du FSE dans le dispositif PLIE par la présence du logo FSE et PLIE sur le contrat accompagné de l'ensemble des logos des autres composantes du plan.

Après des partenaires du PLIE, des rencontres ont lieu tout au long de l'année dans le cadre du suivi des actions et de l'accompagnement réalisés par le PLIE auprès des opérateurs.

Ces rencontres sont l'occasion de vérifier le respect de l'obligation de communication sur le FSE par le porteur de projets et notamment la présence du logo dans les locaux d'accueil du public et les différents supports de communication liés à l'action.

Le PLIE précise chaque année aux porteurs de projets inscrits dans la programmation du PLIE et financés par le FSE l'obligation de publicité qu'ils doivent respecter (présence du logo, information des bénéficiaires?).

### **Moyens humains affectés au suivi administratif du projet**

Nombre d'ETP, fonction et missions.

Laurent FRASSATI, Directeur du service Insertion et Emploi (D.I.E - Direction Insertion Emploi), est en charge du suivi administratif et financier de l'opération.

Il s'agit d'une dépense nécessaire à l'opération et indirectement rattachable.

### **L'une ou l'autre de ces personnes a-t-elle suivi une formation/information sur la mobilisation du FSE ?**

Oui

Si oui, en quelle année ? 2014

### **Sur la base de quelle(s) unité(s) de mesure, allez-vous mesurer la réalisation du projet ?**

Ex. : L'accompagnement d'une personne est justifié si X entretiens individuels ont été réalisés.

La réalisation de cette prestation est contrôlé sur la base des justificatifs suivants :

Pour les offres d'emplois ciblées : tableau de suivi mensuel - nombre et nature des offres collectées - renseignements sur les entreprises contactées

Sur la mobilisation du monde économique - renseignement du "guide d'entretien des entreprises" - nombre de forums, job dating, visite d'entreprises, petits déjeuners...

Sur les clauses - feuilles d'émargement aux réunions, rencontres .... et tableau de suivi des heures d'insertion prévues et réalisées.

### **Sur la base de quel(s) type(s) de pièce justificative allez-vous vérifier les réalisations de votre projet ?**

Ex : fiche signée par l'intervenant et le participant accompagné pour justifier d'un entretien ou compte rendu de l'entretien cosigné...

- Pour les offres - obligation de saisie des offres du logiciel ABC Vision

- Pour les entreprises - feuilles d'émargements de l'entreprise, guide d'entretien des entreprises renseigné

- Pour les actions - feuilles d'émargement des opérateurs et des participants.

Pour les personnes orientées vers cette prestation les comptes rendu des commissions d'entrées et de sorties (CISO - Commission d'Intégration de Suivi et d'Orientation) accompagnés des feuilles d'émargement PLIE.

Deux bilans d'activité du PLIE portant sur les parcours des participants sont réalisés par an.

**Pour les salariés de votre structure, affectés partiellement à la réalisation du projet, comment sont assurés le suivi du temps passé sur le projet et le recueil des éléments justificatifs de leur activité sur celui-ci ?**

Les agents de l'EPCI sont affectés à 100% de leur temps de travail sur l'opération.

**Disposez vous d'une comptabilité analytique par projet, permettant, par une codification comptable appropriée, d'isoler dans son système de suivi comptable les dépenses et les ressources liées au projet pour lequel un cofinancement du FSE est sollicité ?**

Oui

Organisme

## Identification de l'organisme

Organisme

Raison sociale (nom détaillé sans sigle)	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du PAYS D'AIX
Sigle (le cas échéant)	CPA
N° SIRET	24130027600029
Adresse de l'établissement porteur de projet	CS 40868
Code postal - Commune	13100 - AIX EN PROVENCE
Code INSEE	
Courriel	
Site internet, le cas échéant	
Statut juridique	Etablissement public
Code APE/NAF	8411Z - Administration publique générale
N° de déclaration d'activité (organismes de formation)	
Adresse du siège sociale (si différente)	
Code postal - Commune	
Courriel	
L'activité couverte par le projet est-elle assujettie à la TVA ?	Oui
Êtes-vous soumis au Code des marchés publics ou à l'ordonnance du 6 juin 2005 ?	Oui

Présentation de l'organisme bénéficiaire

### Décrivez votre activité (9999 caractères maximum)

Ex : objet social, activités principales... Joignez toute documentation de présentation de votre organisme jugée utile.

La Communauté du Pays d'Aix est un EPCI regroupant 36 communes et représente près de 400 000 habitants, son territoire s'étend sur 133 300 hectares.

En Pays d'Aix, l'intercommunalité a notamment permis de conjuguer développement économique et préservation d'un cadre de vie exceptionnel.

La solidarité constitue un intérêt majeur. Ainsi, la CPA tisse des liens entre les communes et leur offre de nouvelles perspectives, quels que soient leurs moyens propres.

La compétence de la Communauté du Pays d'Aix en matière d'emploi et d'insertion se décline en matière de Politique de la Ville au chapitre des dispositifs contractuels de développement urbain et d'insertion par l'Activité Economique. Dès 2002 le PLIE a été déclaré d'intérêt communautaire. Il intervient sur les 36 communes de la Communauté d'Agglomération avec une particularité géographique, soit d'être présent sur deux départements de la région PACA (Bouches-du-Rhône et Vaucluse).

La Communauté du Pays d'Aix porte en direct, pour le compte du Comité de Pilotage (Etat, Région et Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse), l'animation du PLIE, dont le service est situé au sein des services techniques de la CPA. Il s'agit d'un pôle de compétence ayant vocation à développer et coordonner l'existant en matière d'emploi, de formation et d'insertion sur le territoire et à impulser la mise en place de nouveaux outils sur le territoire communautaire. A ce titre le service assure également le suivi des parcours des participants du PLIE.

Le PLIE a pour objectif de permettre le retour à l'emploi durable des personnes rencontrant un certain nombre de difficultés sociales et professionnelles.

Le PLIE a, par ailleurs, pour fonction d'être une plateforme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions conduites par les différentes instances représentées dans les domaines de l'emploi et de l'insertion et doit aussi renforcer les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le 20 décembre 2012, le Comité de Pilotage a validé le nouveau protocole pour les années 2013-2017, définissant les axes stratégiques et les modalités opérationnelles de fonctionnement pour la réalisation des objectifs.

L'année 2015 consolidera les travaux entrepris depuis 2013 en faveur des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles freinant leur retour à un emploi durable et de qualité.

Représentant légal de l'organisme

Civilité	Madame
Nom	JOISSAINS-MASINI
Prénom	Maryse
Adresse électronique	nlebouc@agglo-paysdaix.fr
Fonction dans l'organisme	Présidente

Y a-t-il une délégation de signature ? Non

Organisme

## Contacts

Les chargés de suivi de ma démarche FSE

Nom	Prénom	Responsable principal
LANTEZ	Amandine	Oui
LEBOUC	Nathalie	Non

Les chargés de suivi externe à ma démarche FSE

**Aucun élément dans la liste**

Organisme

## Aides d'Etat

Aides d'Etat

Liste des aides reçues d'organismes publics (Union européenne, Etat, collectivités territoriales, ...), quelle que soit leur forme et obtenues au cours des 2 dernières années.  
Une aide est considérée comme octroyée au moment où le droit légal de recevoir cette aide est conféré à l'entreprise, quelle que soit la date du versement de ladite aide.

Financiers / Projet aidé	Année N-2			Année N-1			Année N			Mo
	Montant	%	Aide de minimis	Montant	%	Aide de minimis	Montant	%	Aide de minimis	
Union Européenne	348 150,00 €	88,50 %		713 300,00 €	66,74 %		0,00 €	0,00 %		1 059 4
Directe PACA / Facilitateur Clauses sociales	10 750,00 €	2,75 %	Non	10 750,00 €	1,01 %	Non	0,00 €	0,00 %	Non	21 5
Directe PACA / Animation du PLIE	335 400,00 €	85,75 %	Non	702 550,00 €	65,73 %	Non	0,00 €	0,00 %	Non	1 037 9
Conseil Régional	45 000,00 €	11,50 %		40 500,00 €	3,79 %		40 500,00 €	7,93 %		126 0
Conseil régional PACA / Animation du PLIE	45 000,00 €	11,50 %	Non	40 500,00 €	3,79 %	Non	40 500,00 €	7,93 %	Non	126 0
Conseil Général	0,00 €	0,00 %		315 000,00 €	29,47 %		470 000,00 €	92,07 %		785 0
CD 13 / Accompagnement des bénéficiaires	0,00 €	0,00 %	Non	315 000,00 €	29,47 %	Non	470 000,00 €	92,07 %	Non	785 0
<b>Total annuel</b>	<b>391 150,00 €</b>	<b>100,00 %</b>		<b>1 068 800,00 €</b>	<b>100,00 %</b>		<b>510 500,00 €</b>	<b>100,00 %</b>		<b>1 970 4</b>

Détailler une ligne par organisme financeur lorsqu'il en existe plusieurs par type de financement.  
Pour les formes d'aide autres que la subvention (exonérations, garanties de prêts, prêts bonifiés, etc.) n'indiquer que le financeur, l'objet de l'aide et l'année.  
Le service gestionnaire pourra être amené, au cours de l'instruction du dossier, à solliciter des éléments complémentaires permettant de calculer l'équivalent subvention brut de ces aides.

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE, vise-t-il la formation de vos propres salariés ?

Non

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE vise-t-il à obtenir uniquement une aide au conseil (hors formation) ?

Non

## Structuration

Structuration du plan de financement

**Votre plan de financement comprend-il uniquement des prestations ?**

Non

**Votre plan de financement comprend-il des dépenses de personnel ?**

Oui

**Votre plan de financement comprend-il d'autres dépenses directes ?**

Oui

Coûts restants forfaitisés sur la base de vos dépenses de personnel

Je choisis de déclarer mes dépenses directes au réel

Dépenses indirectes forfaitisées

**Votre plan de financement comprend-il des dépenses indirectes ?**

Oui

**Quel taux forfaitaire choisissez-vous pour calculer vos dépenses indirectes ?**

15% de vos dépenses directes de personnel

Je suis informé que le service instructeur, à l'examen de ma demande de financement, pourra retenir une autre méthode de calcul des coûts de mon projet.

Vous devrez alors modifier votre demande en ce sens.

**Dépenses directes - Personnel**

Nature du coefficient d'affectation proposé pour le calcul des dépenses directes de personnel

Nature du coefficient d'affectation	Unité
temps plein	heure

Exemple

Nature du coefficient d'affectation Unité  
 Temps travaillé sur le projet par l'agent concerné / temps total de cet agent Heure

Dépenses directes de personnel (personnel du porteur de projet intervenant directement sur le projet)

Noms des salariés et types de fonctions assurés (saisir une ligne par personne)	Coefficient d'affectation	Base de dépense (Salaires annuels charges) (1)	Activité liée à l'opération (2)	Activité totale (3)	Part de l'activité liée à l'opération (4)=(2)/(3)	Dépenses liées à l'opération (5)=(1)x(4)	Autre indicatif coût unitaire (6)=(1)/(3)
DANE JOHN - Gestionnaire clauses	temps plein	38 000,00 €	1 607,00	1 607,00	100,00%	38 000,00 €	23,6465€
LANTEZ AMANDINE - Chargée de mission	temps plein	50 000,00 €	1 607,00	1 607,00	100,00%	50 000,00 €	31,1139€
<b>Sous Total année 1 - 2015</b>		<b>88 000,00 €</b>				<b>88 000,00 €</b>	
<b>Total pour l'opération</b>		<b>88 000,00 €</b>				<b>88 000,00 €</b>	

Autres dépenses directes

## Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement directement rattachables au projet

Je n'ai pas de dépenses de fonctionnement directement rattachables au projet.

**Prestations**

## Dépenses directes de prestations de services

Objet	Détailier la nature des dépenses prévues	Préciser les bases de calcul, si nécessaire	Montants ventilés par année	
			Année 1 - 2016	Total
Communication	Plaquettes de présentation de l'action en direction des participants du PLIE et des opérateurs et acteurs de l'insertion Affiches forums - plaquettes de présentation.	Coût total de réalisation et d'imprimerie/ plaquettes et affiches	8 500,00 €	8 500,00 €
Marché de prospection d'offres ciblées	Dans la cadre de la rédaction du CCAP du marché cité en objet deux types de dépenses sont prévues - les offres d'emplois, - les actions mises en place avec les entreprises.	Les offres d'emploi feront certainement l'objet d'un paiement par offre trouvée et les actions pourraient faire l'objet d'un paiement forfaitaire dans la mesure où plus de 40 actions seraient réalisées dans l'année.	130 000,00 €	130 000,00 €
Total			138 500,00 €	138 500,00 €

Autres dépenses directes

## Participants

Dépenses directes liées aux participants au projet que vous supportez sans l'intervention d'un tiers

Je n'ai pas de dépenses directes liées aux participants au projet.

## Dépenses de tiers et en nature

### Dépenses de tiers

*Il s'agit de toutes les dépenses supportées par un organisme tiers pour la réalisation d'actions concourant au projet cofinancé. Elles sont considérées comme des paiements effectués par le bénéficiaire alors qu'elles ne sont pas supportées par lui. Ces dépenses doivent obligatoirement être compensées en ressources par des "contributions de tiers".*

Je n'ai pas de dépenses de tiers.

### Dépenses en nature

*Ces dépenses doivent obligatoirement être compensées en ressources par des "contributions en nature".*

Je n'ai pas de dépenses en nature.

*Les dépenses en nature correspondent à la valorisation d'apports à titre gratuits de biens ou services nécessaires à la réalisation du projet.*

### Calcul des dépenses indirectes forfaitisées

Calcul des dépenses indirectes

Application du taux forfaitaire de 15% sur les dépenses directes de personnel pour le calcul des dépenses indirectes

	Application du taux forfaitaire de 15%	
	Année 1 - 2016	Total
Dépenses directes de personnel	13 200,00 €	13 200,00 €

**Dépenses prévisionnelles**

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1-2015		Total	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>Dépenses directes (1+2+3+4)</b>	<b>226 500,00€</b>	<b>94,49 %</b>	<b>226 500,00€</b>	<b>94,49 %</b>
1. Personnel	88 000,00€	36,71 %	88 000,00€	36,71 %
2. Fonctionnement	0,00€	0,00 %	0,00€	0,00 %
3. Prestations externes	138 500,00€	57,78 %	138 500,00€	57,78 %
4. Liées aux participants	0,00€	0,00 %	0,00€	0,00 %
<b>Dépenses indirectes</b>	<b>13 200,00€</b>	<b>5,51 %</b>	<b>13 200,00€</b>	<b>5,51 %</b>
<b>Dépenses de tiers</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Dépenses en nature</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Dépenses Totales</b>	<b>239 700,00€</b>	<b>0,00 %</b>	<b>239 700,00€</b>	<b>0,00 %</b>

Ces dépenses prévisionnelles sont-elles présentées hors taxes ?  Non

Non  
 Votre projet génère-t-il des recettes ?

## Ressources prévisionnelles

Tableau des ressources prévisionnelles

Financiers	Année 1-2015		Total	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1. Fonds européens	119 857,00 €	50,00 %	119 857,00 €	50,00 %
FSE	119 857,00 €	50,00 %	119 857,00 €	50,00 %
2. Financements publics nationaux	28 493,00 €	11,89 %	28 493,00 €	11,89 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	20 000,00 €	8,34 %	20 000,00 €	8,34 %
CONSEIL REGIONAL PACA	8 493,00 €	3,54 %	8 493,00 €	3,54 %
Sous total : montant du soutien public (1+2)	148 350,00 €	61,89 %	148 350,00 €	61,89 %
3. Financements privés nationaux	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
4. Autofinancement	91 350,00 €	38,11 %	91 350,00 €	38,11 %
5. Contributions de tiers	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
6. Contributions en nature	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Total des ressources (1-2+3+4+5+6)	239 700,00 €		239 700,00 €	

Les autres financements externes sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ?

Oui

## Synthèse

Tableau récapitulatif général

	Année 1 - 2015	Total
Total des dépenses	239 700,00 €	239 700,00 €
Total des ressources	239 700,00 €	239 700,00 €

Intitulé de l'action

Mobilisation renforcée des employeurs facilitant  
l'accès à l'emploi des personnes en grande  
difficulté et mise des clauses sociales d'insertion

Période de réalisation de  
l'action :

Du : 01/01/2015

Au : 31/12/2015

### Objectifs de l'action

Les clauses sociales ont pour objectif de favoriser l'insertion et l'emploi des demandeurs d'emploi éligibles notamment à l'insertion par l'activité économique, des demandeurs d'emploi longue durée, des bénéficiaires des minima sociaux, des jeunes sans qualification, des travailleurs handicapés relevant du milieu ordinaire de travail, des bénéficiaires du dispositif PLIE qui résident majoritairement dans les quartiers prioritaires.

L'utilisation de la clause sociale permettra ainsi de favoriser le rapprochement entre les entreprises du secteur privé et les demandeurs d'emploi du territoire en parcours d'insertion, et notamment les participants du PLIE. Elle permettra également de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement.

*La relation avec les entreprises s'organisera autour de 4 missions principales. Organisation d'événement, prospection des offres, mise en relation Employeur/candidats, suivi des candidatures et relais vers les institutions et collectivités.*

*Ces missions seront portées par le Service Animation du PLIE. En effet, la « relation entreprise » est transversale à tous les axes d'intervention du PLIE.*

*La relation avec les entreprises s'organisera autour de 4 missions principales. Organisation d'événement, prospection des offres, mise en relation Employeur/candidats, suivi des candidatures et relais vers les institutions et collectivités.*

*Les stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché prévu dans ce cadre, concernent une prestation de prospection d'offres d'emploi visant le placement en emploi durable des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix. Il s'agit de mettre en relation les entreprises du territoire avec les participants du PLIE dans un objectif de placement en emploi stable et durable ainsi que la mobilisation du monde économique. Il s'agit de trouver des offres d'emploi adaptées pour les participants du PLIE et de mettre en relation ces derniers avec les entreprises du territoire, dans un objectif de dynamisation du lien entre les participants du PLIE et le monde économique.*

Le présent marché viendra en soutien de la mission menée par les accompagnateurs à l'emploi afin de développer, auprès des entreprises du territoire, des opportunités d'emploi durable au profit des participants du PLIE en fin de parcours d'insertion.

### Contenu de l'action

Méthodes et outils utilisés, matériels mobilisés et partenariats envisagés pour la mise en oeuvre de l'action. Si votre action met en oeuvre l'égalité entre les femmes et les hommes, décrivez les modalités concrètes de prise en compte de ce principe (idem Egalité des chances / lutte contre les discriminations et Développement durable)

Le présent marché viendra en soutien de la mission menée par les accompagnateurs à l'emploi afin de développer, auprès des entreprises du territoire, des opportunités d'emploi durable au profit des participants du PLIE en fin de parcours d'insertion.

Le dispositif « clauses sociales » consiste à utiliser le levier de la commande publique sur un territoire pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes durablement éloignées du marché du travail.

L'objectif prioritaire de cette action est de permettre une meilleure adéquation entre la demande des entreprises, les profils des participants du PLIE et l'offre de service du PLIE. En ce sens, un travail de collaboration avec les accompagnateurs à l'emploi devra être mis en place afin d'optimiser l'intervention des chargés de relations entreprises.

### POUR LES CLAUSES

Modalités de mise en œuvre de l'action :

- Sensibiliser les donneurs d'ordre à l'utilisation des clauses sociales
  - Conception d'outils de promotion,
  - > plaquette d'informations et note de présentation
  - Organisation de temps de formation à destination des agents de la CPA ayant une fonction achat,
  - > support de présentation avec détail des dispositions du Code des Marchés Publics et du dispositif mis en oeuvre
  - Rencontres individuelles avec des donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, communes?) sensibilisés afin de leur présenter le dispositif et susciter leur engagement.
- Assister les services achats des donneurs d'ordre
- Vérification de la faisabilité du projet au regard de plusieurs critères : nature du marché, technicité requise, durée d'exécution, public mobilisable, montant prévisionnel et environnement du marché,
  - > fiche navette permettant de déterminer la faisabilité
- Callibrage de la démarche d'insertion : déterminer les objectifs d'insertion (en fonction des dispositions juridiques prévues), définir un volume d'heures d'insertion à réaliser par lot et éventuellement déterminer les critères relatifs à l'insertion permettant le jugement des offres,
  - > index de main d'œuvre par corps de métier, questions à intégrer dans le mémoire technique pour définir le critère d'insertion ainsi qu'une grille d'analyse
- Assistance technique dans la rédaction du dossier d'appel d'offre
  - > proposition de pièces écrites relatives à l'insertion à intégrer dans les documents de consultation des entreprises, soit l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de la consultation, le cahier des clauses administratives particulières et éventuellement une annexe à l'acte d'engagement
- Suivi de l'application de la clause sociale.
  - > tableau de bord édité via ABC VISION clauses
- Accompagner les entreprises
- Information des entreprises soumissionnaires pendant la phase d'appel d'offre : caractéristiques de la clause, caractère obligatoire, offre de services développée et les modalités de mise en oeuvre (dans le respect des règles de la concurrence),
- Conseil auprès des entreprises titulaires : rappel du caractère obligatoire de la clause, rappel de l'objectif fixé dans le marché, conseil sur une éventuelle répartition de l'objectif auprès des sous-traitants et présentation des modalités possibles pour réaliser l'engagement,
  - > formulaire concernant la mise en œuvre des clauses sociales
- Mise en relation avec des structures d'insertion par l'activité économique
- Aide au recrutement : identification et définition du besoin, mobilisation des partenaires emploi/insertion, présentation de profils?
  - > fiche de poste
- Animer le partenariat territorial
  - Anticiper les besoins des futurs titulaires via la mise en œuvre d'actions de formation (notamment modules complémentaires ou de remise à niveau) à destination de personnes repérées en lien avec les partenaires du service public de l'emploi,
  - Développer des partenariats avec les branches professionnelles afin de répondre aux besoins des entreprises et de développer une expertise.
- Evaluation du dispositif
  - Suivi de l'action
  - > tableaux de bord

#### POUR LE MARCHE PROSPECTION

L'intégration sur cette prestation des participants identifiés par les AAE sera validée dans le cadre des Commissions d'Intégration, de Suivi et d'Orientation (CISO) détaillées à l'article 6.

Des réunions techniques mensuelles entre le Titulaire et le Service du PLIE seront organisées pour assurer les articulations nécessaires au projet. Une première réunion aura lieu au démarrage du marché, après la notification.

Un tableau de suivi mensuel d'activités sera communiqué par le prestataire au Service du PLIE par courriel avant le 15 de chaque mois suivant, il précisera à minima :

- Nombre et nature des offres collectées, nombre de mises en relation et nombre d'offres pourvues, tirés des requêtes effectuées sous le logiciel de gestion.
- Les entreprises prospectées, secteurs d'activité et nature des contacts ;
- Nombre d'actions mises en place par filière, nombres de participants sur les actions, détail des actions.
- Le plan de prospection pour le mois suivant, qui sera validé par le Service du PLIE lors de la réunion technique mensuelle

Deux bilans intermédiaires, établis à 6 et 12 mois après le démarrage de la prestation, devront être transmis au Service du PLIE par courriel dans un délai d'un mois, suivi d'un envoi postal. Ils correspondront aux indicateurs mensuels mentionnés ci-dessus. Les éléments seront extraits du logiciel de gestion, complétés avec des éléments d'ordre qualitatif

Un bilan final d'exécution des prestations devra être restitué au plus tard le 31 mars de l'année n+1. Il sera communiqué par courriel au Service du PLIE suivi d'un envoi postal. Il devra comporter a minima un bilan du plan de prospection et des données statistiques sur :

- Les offres d'emploi : nombre d'offres collectées, leurs caractéristiques, les postes et secteurs d'activité ;
- Les entreprises et structures du monde économique : nombre de structures prospectées, nombre de conventions conclues, caractéristiques, secteurs d'activité, implantation des structures ;
- Les actions mises en place par filière et hors filière : nombre d'actions, nombre de participants, détail des actions.

Un tableau de suivi mensuel d'activités sera communiqué par le prestataire au Service du PLIE par courriel avant le 15 de chaque mois suivant, il précisera à minima :

- Le plan de prospection : entreprises prospectées, secteurs d'activité et nature des contacts ;
- La situation du portefeuille de chaque CRE avec le numéro des participants et le nombre d'offres proposées à chacun ;
- Nombre et nature des offres collectées, nombre de mises en relation et nombre d'offres pourvues ;
- Nombre de placement, nature du contrat et durée.

Deux bilans intermédiaires à 6 et 12 mois, établis au 30 novembre et 31 mai, devront être transmis au Service du PLIE par courriel dans un délai d'un mois, suivi d'un envoi postal. Ils correspondront aux indicateurs mensuels établis sur la période de référence. Les éléments seront extraits du logiciel de gestion, complétés avec des éléments d'ordre qualitatif.

Un bilan final d'exécution des prestations devra être restitué au plus tard le 30 novembre de l'année n+1. Il sera communiqué par courriel au Service du PLIE suivi d'un envoi postal. Il devra comporter a minima un bilan du plan de prospection et des données statistiques sur :

- Le placement du public : caractéristiques du public, lieu d'habitation, nature du contrat, poste et secteur d'activité, nom du prescripteur ;
- Les offres d'emploi : nombre d'offres collectées, leurs caractéristiques, les postes et secteurs d'activité ;
- Les entreprises : nombre d'entreprises partenaires, leurs caractéristiques, lieu d'implantation.

#### Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle de l'action

Deux agents de l'EPCI sont en charge de la mise en œuvre opérationnelle de l'action

Amandine LANTEZ - Chargée de mission relation monde économique et Clause sociale, dont le temps de travail est dédié à 100% sur l'opération

John DANE - Gestionnaire des clauses sociales et de la relation entreprise, dont le temps de travail est dédié à 100% sur l'opération

Prévoyez-vous d'avoir recours à des achats de fournitures et/ou de services ? Oui

Le service instructeur pourra vous demander des pièces justificatives pour vérifier le respect de la mise en concurrence. En dehors des seuils d'achat formalisé ou pour tout organisme privé, la mise en concurrence peut-être démontrée en justifiant que trois devis ont été demandés. Le porteur doit être en mesure de justifier les raisons qui expliquent qu'il retienne tel prestataire ou fournisseur. Ces éléments d'explication seront validés par l'instructeur.

Nature de l'achat	Mode de sélection retenu ou envisagé
Marché à la prospection ciblée d'offres d'emploi et la mobilisation du monde économique	AO

**Réalisations et résultats attendus**

Nature des livrables (types de produits, de supports), nombre d'exemplaires, ... Modalités de diffusion, transfert ...

La prestation attendue vise :

S'agissant de la mise en œuvre des clauses le développement du nombre d'heures d'insertion sur le territoire est attendu .

- La prospection active et ciblée de 200 offres par an, dont au moins 35 % d'offres d'emploi stable et durable telles que définies dans l'article 5.1 du présent CCTP ;
- La prospection de 180 entreprises, selon un guide d'entretien détaillé et une feuille d'emargement fournis en annexe ( Annexe 1 et Annexe 2 ) ;
- La mise en place de 40 actions visant à favoriser le lien entre le monde économique et les participants du PLIE, et donc favoriser l'employabilité de ces derniers : job dating, petits déjeuners d'entreprises, marketon, visites d'entreprises, etc., dans le cadre d'un travail par filières.



## Dossier de demande de subvention

Fonds social européen  
Emploi et inclusion en métropole  
Période de programmation 2014-2020

Numéro de dossier  
201503898  
Date de transmission du dossier  
30/06/2015

### IDENTIFICATION DU DOSSIER

#### Intitulé de l'opération

Développement des projets de coordination et d'animation de l'offre d'insertion dans le champ de l'ESS

#### Candidat

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du PAYS D'AIX

#### Personne chargée du suivi de l'opération

Contact	LEBOUC
Fonction	
Téléphone	0442528020
E-Mail	niebouc@agglo-payedaix.fr

#### Période prévisionnelle de réalisation

du 01/01/2015 au 31/12/2015

#### Coût total prévisionnel

81 650,00

#### Subvention FSE sollicitée

40 825,00

#### Axe prioritaire/objectif thématique/ priorité d'investissement/objectif spécifique du programme opérationnel

3.9.1.3 - Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Description de l'opération

### Contenu et finalité

Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit votre projet  
Diagnostic de départ, analyse des besoins / problèmes

En référence au rapport final (décembre 2013) établi dans le cadre de l'Observatoire des dynamiques territoriales, le Pays d'Aix a connu une croissance importante de l'emploi salarié privé entre 2004 et 2011 (+ 2,9% par an et 66% de l'emploi total).

Depuis 2008 (début de la crise), la croissance de l'emploi s'est sensiblement réduite, ce sont surtout les entreprises locales (c'est-à-dire celles qui se sont implantées avant 2004) qui ont créé de l'emploi. La situation d'attractivité du Pays d'Aix est néanmoins menacée par le ralentissement économique qui s'accroît depuis 2013.

Pour les Bouches-du-Rhône, les données recueillies par Pôle emploi corroborent les pronostics : l'emploi salarié marchand (y compris l'intérim) a stagné entre le troisième trimestre 2010 et premier trimestre 2013 (oscillations entre 487 000 et 489 000 emplois), puis a connu une hausse relative à compter du second trimestre 2013 jusqu'au second trimestre 2014 (jusqu'à 493 000 emplois) et de nouveau une baisse au troisième trimestre 2014. Les deux secteurs les plus impactés sont l'industrie et la construction.

Lors de la réactualisation des indicateurs de l'Observatoire des dynamiques territoriales en 2014, il apparaît que la situation économique et sociale s'est détériorée.

Lorsqu'on analyse l'évolution des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B ou C hors D et E), il apparaît nettement que les impacts sociaux de la « crise » ont été très importants depuis 2009.

En trois ans, le nombre d'individus à la recherche d'un poste a progressé de 31% pour les catégories A (+29% en France, +30% dans les Bouches-du-Rhône et +32% en PACA). Après plusieurs années de décline sensible, le pays d'Aix dépasse son niveau de 2006. À l'échelle métropolitaine, outre les territoires de frange qui ont subi de plein fouet la dégradation sociale (+37% dans la région de salon, +41% dans l'Ouest varois), c'est le pays d'Aix-Sud qui a été le plus touché (+1.700 personnes, +35%).

En 2012, 17.500 personnes n'exercent aucune activité et sont à la recherche d'un emploi (catégorie A). Si on ajoute à cela les personnes qui exercent une activité réduite courte ou longue (catégories B et C), 25.200 personnes sont touchées par le chômage. Sur l'ensemble des catégories ABC, la proportion de jeunes de moins de 25 ans atteint des niveaux élevés dans la partie Sud (18,5% contre 16% en pays d'Aix et 14% à Aix). Cela est particulièrement vrai pour les jeunes en situation de chômage de longue durée. Inversement, les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans sont fortement représentés dans le Nord du pays d'Aix (18%).

En dernier lieu, Aix se distingue par une forte proportion de demandeurs d'emplois âgés (50 ans et+) en situation de longue durée.

La prise en compte de ces spécificités territoriales est un enjeu majeur pour adapter les politiques d'insertion et de développement économique.

Dans les Bouches-du-Rhône, les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C inscrits en fin de mois à Pôle emploi n'ont cessé d'augmenter depuis 2012 avec une variation annuelle de plus de 5,6% mais on note une grande disparité selon la zone d'emploi : le taux de chômage au troisième trimestre de la zone d'emploi d'Arles s'élève à 15%, il est de 12,7% pour la zone d'emploi Marseille-Aubagne alors qu'il est porté à 9,4% pour la zone d'Aix-en-Provence.

Ce faible taux de chômage masque pourtant une réalité : l'ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi est de 493 jours, soit près de 10 jours de plus que pour la zone d'emploi d'Arles et à peine 45 jours de moins que la zone d'emploi Marseille-Aubagne (PACA : 477 jours d'inscription) (source: données Pôle emploi ? décembre 2014).

Les seniors de plus de 50 ans sont particulièrement touchés par le contexte économique en repli. Dans les Bouches-du-Rhône, ils étaient 27 000 inscrits en janvier 2014 et 30 258 en décembre 2014 (soit une variation annuelle de + 11,4%) (Source: données Pôle emploi ? décembre 2014).

Dans un contexte de crise économique, le Pays d'Aix est aussi concerné par la précarité et la pauvreté. Malgré son image de territoire « riche » (réalité attestée par de nombreux indicateurs notamment le revenu par habitant ou le revenu médian par unité de consommation), des phénomènes de « relégation sociale et d'exclusion » existent mais restent très concentrés. Outre les quartiers d'habitat social déjà identifiés par la politique de la ville (CUCS, ZUS?), ces inégalités territoriales concernent aussi certaines copropriétés et centres anciens dégradés. 43% des ménages du Pays d'Aix perçoivent des aides des caisses d'allocation familiales.

En 2012, 15% des allocataires des CAF perçoivent le RSA (soit 10.200 foyers), un niveau moins élevé qu'ailleurs. Parmi ces allocataires, la proportion de personnes qui ne travaillent pas est aussi moins importante (11% des allocataires CAF, 23% à MPM, 16% en PACA et 14% en France).

Ces personnes bénéficient du RSA « soale » qui remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API).

Dans le même ordre d'idée, 18% des allocataires des CAF sont fortement dépendants des revenus issus des prestations sociales (plus de 50% de leurs ressources en dépendent). Ce taux est de 33% à MPM, 25% en PACA et 23% en France. La diversité du tissu économique local permet d'offrir des solutions, mêmes imparfaites (temps partiel, CDD?), à de nombreux demandeurs d'emplois, et donc de limiter les situations de grande précarité.

Le « filet social » joue donc en pays d'Aix un rôle moins important qu'ailleurs, notamment au regard de ce que l'on observe dans le reste de l'aire métropolitaine.

La crise économique actuelle pourrait toutefois modifier la donne dans les prochaines années et accentuer les situations de précarité.

Dans ce contexte économique et social dégradé, qui montre par ailleurs des disparités selon la zone d'emploi et également au sein même de la zone d'emploi, il est fondamental de mener une politique d'emploi et d'insertion courageuse.

Faites une description synthétique de votre projet

## Modalités de suivi

### **Décrivez la manière dont vous respecterez vos obligations en matière de publicité du cofinancement par le FSE du projet**

Ce plan de communication s'adresse à la fois, aux partenaires, aux opérateurs et aux participants bénéficiant des financements européens et s'établit dans le total respect des contraintes de la Communauté du Pays d'Aix en tant que structure porteuse du PLIE. Une communication est réalisée à trois niveaux :

En interne, on retrouve sur chaque outil de communication (courriers, rapports administratifs, diaporamas ?) des services, les logos du FSE.

Dans ses relations avec les partenaires externes et les réseaux d'acteurs, le service utilise le logo FSE sur chaque support de communication et assure également la présence du logo européen dans les locaux.

Lors des manifestations organisées, l'intervention du FSE est visible sur les documents de communication de la journée organisée.

Après des partenaires et acteurs de proximité, des rencontres ont lieu tout au long de l'année dans le cadre du suivi des actions et de l'accompagnement réalisés par le service auprès des opérateurs.

Ces rencontres sont l'occasion de vérifier le respect de l'obligation de communication sur le FSE par le porteur de projets et notamment la présence du logo dans les locaux d'accueil du public et les différents supports de communication liés à l'action.

La Direction de l'insertion et de l'Emploi précise chaque année aux porteurs de projets inscrits dans la programmation du PLIE et financés par le FSE l'obligation de publicité qu'ils doivent respecter (présence du logo, information des bénéficiaires?).

### **Moyens humains affectés au suivi administratif du projet**

Nombre d'ETP, fonction et missions.

Laurent FRASSATI, Directeur du service Insertion et Emploi (D.I.E - Direction Insertion Emploi), est en charge du suivi administratif et financier de l'opération.

Il s'agit d'une dépense nécessaire à l'opération et indirectement rattachable

### **L'une ou l'autre de ces personnes a-t-elle suivi une formation/information sur la mobilisation du FSE ?**

Oui

Si oui, en quelle année ? 2014

### **Sur la base de quelle(s) unité(s) de mesure, allez-vous mesurer la réalisation du projet ?**

Ex : L'accompagnement d'une personne est justifié si X entretiens individuels ont été réalisés.

Le partenariat noué par la CPA avec ces opérateurs de l'insertion se formalise au travers de convention de partenariat dans lesquelles sont indiquées les objectifs à atteindre tant en terme d'heures d'insertion que de typologie de public à accueillir.

Cette contractualisation permet une lecture aisée des attentes des deux parties et facilite les relations entre porteurs de projets et financeurs.

Un suivi mensuel de la consommation des heures et de la déclinaison des publics est adressé au service Insertion Emploi.

### **Sur la base de quel(s) type(s) de pièce justificative allez-vous vérifier les réalisations de votre projet ?**

Ex : fiche signée par l'intervenant et le participant accompagné pour justifier d'un entretien ou compte rendu de l'entretien cosigné...

Tableaux de suivis mensuels + bilan qualitatif et quantitatif annuel + dépenses réelles réalisées sur l'action financée.

Une comptabilité analytique doit être tenue par les opérateurs qui portent plusieurs actions d'insertion.

**Pour les salariés de votre structure, affectés partiellement à la réalisation du projet, comment sont assurés le suivi du temps passé sur le projet et le recueil des éléments justificatifs de leur activité sur celui-ci ?**

L'agent en charge de cette mission est affecté à 100% sur cette mission.

**Disposez vous d'une comptabilité analytique par projet, permettant, par une codification comptable appropriée, d'isoler dans son système de suivi comptable les dépenses et les ressources liées au projet pour lequel un cofinancement du FSE est sollicité ?**

Oui

Organisme

## Identification de l'organisme

Organisme

Raison sociale (nom détaillé sans sigle)	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du PAYS D'AIX
Sigle (le cas échéant)	CPA
N° SIRET	241 30027600029
Adresse de l'établissement porteur de projet	CS 40868
Code postal - Commune	131 00 - AIX EN PROVENCE
Code INSEE	131 00
Courriel	
Site internet, le cas échéant	
Statut juridique	Etablissement public
	Etablissement public d'une collectivité territoriale
Code APE/NAF	841 1Z - Administration publique générale
N° de déclaration d'activité (organismes de formation)	
Adresse du siège sociale (si différente)	
Code postal - Commune	
Courriel	
L'activité couverte par le projet est-elle assujettie à la TVA ?	Oui
Êtes-vous soumis au Code des marchés publics ou à l'ordonnance du 6 juin 2005 ?	Oui

Présentation de l'organisme bénéficiaire

### Décrivez votre activité (9999 caractères maximum)

Ex : objet social, activités principales... Joignez toute documentation de présentation de votre organisme jugée utile.

La Communauté du Pays d'Aix est un EPCI regroupant 36 communes et représente près de 400 000 habitants, son territoire s'étend sur 133 300 hectares.

En Pays d'Aix, l'intercommunalité a notamment permis de conjuguer développement économique et préservation d'un cadre de vie exceptionnel.

La solidarité constitue un intérêt majeur. Ainsi, la CPA tisse des liens entre les communes et leur offre de nouvelles perspectives, quels que soient leurs moyens propres.

La compétence de la Communauté du Pays d'Aix en matière d'emploi et d'insertion se décline en matière de Politique de la Ville au chapitre des dispositifs contractuels de développement urbain et d'insertion par l'Activité Economique. Dès 2002 le PLIE a été déclaré d'intérêt communautaire. Il intervient sur les 36 communes de la Communauté d'Agglomération avec une particularité géographique, soit d'être présent sur deux départements de la région PACA (Bouches-du-Rhône et Vaucluse).

La Communauté du Pays d'Aix porte en direct, pour le compte du Comité de Pilotage (Etat, Région et Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse), l'animation du PLIE, dont le service est situé au sein des services techniques de la CPA. Il s'agit d'un pôle de compétence ayant vocation à développer et coordonner l'existant en matière d'emploi, de formation et d'insertion sur le territoire et à impulser la mise en place de nouveaux outils sur le territoire communautaire. A ce titre le service assure également le suivi des parcours des participants du PLIE.

Le PLIE a pour objectif de permettre le retour à l'emploi durable des personnes rencontrant un certain nombre de difficultés sociales et professionnelles.

Le PLIE a, par ailleurs, pour fonction d'être une plateforme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions conduites par les différentes instances représentées dans les domaines de l'emploi et de l'insertion et doit aussi renforcer les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La CPA conduit une politique volontariste de soutien aux actions conduites par les structures d'insertion par l'Activité Economique afin de consolider des parcours vers l'emploi sur son territoire.

Cette politique permet également de diversifier l'offre d'insertion existante en prenant en compte notamment des problématiques spécifiques liées notamment à l'égalité Hommes-Femmes.

L'année 2015 consolidera les travaux entrepris en faveur des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles freinant leur retour à un emploi durable et de qualité.

Représentant légal de l'organisme

Civilité Madame  
Nom JOISSAINS-MASINI

Intitulé de l'action : Développement des projets de coordination et d'animation de l'offre d'insertion dans le champ de l'ESS

Période de réalisation de l'action : Du : 01/01/2015 Au : 31/12/2015

### Objectifs de l'action

L'objectif de l'action comprend le financement des structures œuvrant dans le secteur de l'insertion par l'Activité Économique (IAE) ainsi, que le soutien financier apporté aux associations travaillant autour de l'emploi et l'accueil des publics les plus en difficulté en Pays d'Aix. Structures portant des actions en faveur de l'insertion et l'emploi sur notre territoire, sous des aspects très divers et pour tous les publics : jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, handicapés, créateurs d'entreprises?

Dans le cadre du soutien apporté à l'ensemble des dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi, un financement est également apporté directement sur les communes aux Bureaux Municipaux de l'Emploi.

L'ensemble des outils mobilisés en faveur de l'inclusion sociale d'un public en difficulté, est le fruit d'une dynamique partenariale engagée, autour de l'Etat, par la Région, les Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse, la Communauté et le Fonds Social Européen.

Les acteurs de l'IAE sont des partenaires incontournables pour la réalisation des étapes insertion des parcours des personnes en difficulté et des participants du PLIE en particulier.

La mise en avant de la valeur ajoutée du partenariat fort entre le PLIE et le secteur de l'IAE, pour la réalisation des objectifs communs d'insertion et d'emploi est primordiale.

L'action comprend également une thématique d'animation du secteur de l'insertion et de l'emploi en Pays d'Aix, qui s'exerce à travers un travail partenarial au sein du CDIAE des Bouches-du-Rhône, regroupant les financeurs et les différents acteurs. Ainsi que sur le terrain à travers la participation aux comités de pilotage des actions financées et au développement de nouveaux projets autour de l'emploi.

Cette animation se retrouve dans plusieurs instances : les comités de pilotage - deux par an - principalement dédiés aux financeurs, des comités techniques de suivis pour discuter des entrées sur l'action, s'assurer du bon déroulé du CDDI de la personne bénéficiaire au sein du chantier et des comités de régulation pour si besoin réguler l'activité du chantier en échangeant sur les difficultés rencontrées. 17 ACI existent sur le territoire de la CPA ce qui confie à l'animation territoriale un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs fixés sur ces actions.

L'instance primordiale qui nous intéresse est bien le comité technique de suivi - seul lieu où se retrouve tous les acteurs de la réalisation du parcours d'insertion des participants du PLIE mais également plus largement des personnes en grande difficulté. En effet, la typologie du public accueilli est conforme au public défini dans le protocole du PLIE mais ne se limite pas à celui-ci. Toute personne en recherche active d'emploi et rencontrant des difficultés de retour à l'emploi durable est éligible aux actions portées par ces opérateurs.

Les échanges permanents entre les accompagnateurs à l'emploi du PLIE et les accompagnateurs socio-professionnels au sein des ACI permettent un suivi régulier des salariés tout au long de l'action. Un rendez vous tripartite est organisé afin de s'assurer de la bonne intégration de la personne.

De façon plus réglementaire les structures qui peuvent porter un chantier d'insertion doivent impérativement? :

- Relever du secteur de l'insertion par l'activité économique (secteur lui-même rattaché à l'ESS),
- Avoir la qualité d'employeur,
- Conclure un contrat de travail (via des contrats aidés) avec les personnes qu'elles rémunèrent pour leur activité,
- Mettre en place un encadrement renforcé, alliant des compétences techniques et d'accompagnement social de publics en insertion,
- S'adresser toujours à des personnes en très grande difficulté accueillies pour répondre à des situations d'urgence,

Bénéficiant d'un soutien de l'Etat, des Conseils Départementaux au travers de subventions (aides aux postes d'insertion par exemple), ils peuvent également être soutenus financièrement par les collectivités locales.

La CPA subventionne largement les chantiers d'insertion et siège au Conseil Départemental de l'IAE (CDIAE) depuis 2012, suite à l'initiative de la Direction de l'Insertion et de l'Emploi d'être représentée au niveau du collège des collectivités locales.

### Contenu de l'action

Méthodes et outils utilisés, matériels mobilisés et partenariats envisagés pour la mise en oeuvre de l'action. Si votre action met en oeuvre l'égalité entre les femmes et les hommes, décrivez les modalités concrètes de prise en compte de ce principe (idem Egalité des chances / lutte contre les discriminations et Développement durable)

Le contenu de cette action relève davantage d'un travail d'animation territoriale, comme dit ci dessus avec les opérateurs entre les institutionnels, avec les services de l'Etat et tous les acteurs des parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle des bénéficiaires de ces actions de remobilisation, d'insertion ou d'emploi.

Le choix a été fait par la communauté de renforcer et développer cette offre d'insertion. Pour ce faire il a fallu définir des règles d'intervention afin de clarifier la politique conduite. Plusieurs axes ont été retenus.

**A. Politique de subventionnement d'opérations oeuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion et portées par des structures associatives ou autres organismes de droit public et privé.**

L'action de la CPA se décline de la manière suivante :

- **Aide aux dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs.**
- Il s'agit, notamment, de maintenir un équilibre du territoire, par rapport à des dispositifs existants en matière d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle existant (Mission locale, ?).

La Communauté Interviendra sur des projets ne relevant pas des missions classiques de ces structures pour lesquelles des financements de droit commun sont déjà prévus (Etat, Région et Communes).

- **Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (Entreprises et chantiers d'insertion).**

Il s'agit de l'ensemble des aides que la Communauté apporte aux chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, Entreprises de Travail Temporaire d'insertion et les associations intermédiaires du territoire.

La CPA concourt financièrement à la mise en place de chantiers d'insertion sur son territoire. Ces chantiers d'insertion sont destinés à permettre l'accès à un public en difficulté d'insertion par le biais d'un contrat aidé à un emploi dont l'objectif reste la remobilisation de ce public vers le marché de l'emploi classique.

L'attribution du nombre de postes d'insertion ouverts au sein du chantier ne relève pas de la compétence de la CPA mais de celle des services de l'Etat.

Le périmètre de cette offre d'insertion varie selon les bassins de vie du fait des politiques d'autres collectivités locales. Le territoire communal reste cependant bien pourvu.

Ces chantiers présentent des supports d'activités variés allant de l'entretien de massifs forestiers en collaboration avec la direction environnement de la CPA aux travaux de couture et au recyclage de textiles, en passant par l'entretien des quartiers habitat social avec les bailleurs sociaux. En contre partie, il s'agit de couvrir des besoins non satisfaits et dans un objectif d'utilité sociale. Les communes de la CPA ont régulièrement recours à ces dispositifs et principalement la Ville centre.

- **Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi.**

La Communauté apporte des financements aux structures associatives qui proposent des solutions aux problèmes d'autonomie et de mobilité des demandeurs d'emploi sur le territoire communal, de type covoiturage, location moyennant un prix modique. Nombre de demandeurs d'emploi rencontrent encore de telles difficultés constitutives de freins à l'embauche.

#### **B. Cotisations aux structures et réseaux œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi**

Pour rendre efficace les politiques initiées en matière d'emploi et d'insertion, la CPA apporte une cotisation au seul Comité de Bassin d'Emploi de son territoire, à savoir celui du Sud Luberon, afin de contribuer à la concertation sur le territoire avec les acteurs socio-économiques et la dynamique observation des données économiques du territoire. La seule commune concernée est Pertuis.

Par ailleurs, l'association nationale « Nos quartiers ont des talents » chargée d'accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés BAC+4 et plus, de moins de 30 ans, issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, met en œuvre des actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des chances en donnant à chaque jeune diplômé les mêmes opportunités d'accéder à un emploi à la hauteur de sa qualification. Les collectivités participent à ces objectifs par un système d'adhésion.

- **C. Aides aux structures d'accueil, d'information et d'orientation du public**

La CPA bénéficie de nombreux acteurs intervenant sur le champ de l'accueil, de l'information et de l'orientation du public demandeur d'emploi. Ce maillage de son territoire s'organise entre autres autour de 23 Bureaux Municipaux Emploi sur les 36 communes. La professionnalisation de ces acteurs se réalise chaque année pour un meilleur accueil du public et une orientation adaptée à son besoin.

De plus, la CPA souhaite contribuer au maillage de son territoire en terme d'accès aux dispositifs existants en terme d'information et d'orientation vers les actions de formation, d'insertion et de professionnalisation des demandeurs d'emploi.

#### **Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle de l'action**

1 ETP

Chef du service Insertion par l'Activité Économique et Emploi basé au sein de la Direction de l'Insertion et de l'Emploi de la CPA

Prévoyez-vous d'avoir recours à des achats de fournitures et/ou de services ? Non

**Réalisations et résultats attendus**

Nature des livrables (types de produits, de supports), nombre d'exemplaires, ... Modalités de diffusion, transfert ...

Cette action se traduit par la création d'un maximum de prestations et d'étapes de parcours à destination des participants du PLIE du Pays d'Aix. En ce qui concerne spécifiquement, l'insertion par l'Activité Économique, le résultat attendu est matérialisé par la réservation d'un certain nombre de postes en Insertion pour les participants du PLIE du Pays d'Aix, se traduisant par la réalisation d'heures d'insertion au sein des Ateliers Chantier d'Insertion et des Entreprises d'Insertion du territoire

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Dossier de demande de subventions Fonds Social Européen (FSE) 2015

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



04 NOV. 2015